

Abonnements par la poste:

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique.....	\$8.00
UNION POSTALE.....	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE.....	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration:

336-340 NOTRE-DAME EST
MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 6152

FAIS CE QUE DOIS!

C'est le temps d'agir

La nouvelle exposition de Wembley

Le gouvernement fédéral annonce que le Canada participera, cette année encore, à l'exposition impériale de Wembley. On se rappelle les réclamations que suscita, l'an passé, l'infamante part faite au français dans la partie officielle de l'exposition.

Nous n'y voulons revenir que pour noter une indiscutable erreur et, surtout, les protestations de bonne volonté dont elle fut suivie.

C'est l'heure de traduire en actes ces protestations, c'est le moment d'agir, afin que le pavillon canadien ne fasse point andalé à la-bas, comme l'an passé, à côté de ceux de l'Afrique et du Sud de l'Afrique.

On a prétendu que l'unilinguisme de 1924 n'avait été que temporaire et dû à des circonstances extraordinaires. Nous ne discuterons pas aujourd'hui cette thèse: l'avenir nous intéresse, pour le moment, beaucoup plus que le passé; nous ne voulons tenir de ce plaidoyer, dont l'un des ministres parut alors faire grand cas, que l'aveu implicite qu'on aurait dû faire la-bas au français, et dès le début, une place convenable.

Cette place, nous demandons qu'on prenne tout de suite les moyens de l'assurer, en 1925, à notre langue — l'une des deux langues officielles de la Confédération.

Après les incidents, les protestations et les déclarations de l'année dernière, on serait cette année mal venu à plaider erreur, distraction ou manque de temps.

Que le pavillon canadien, comme celui de l'Afrique-Sud, affirme donc le bilinguisme officiel du Canada.

Pour qu'il n'y ait à ce propos ni doute ni retard, les députés de langue française feraient bien de dire un mot en ce sens au ministre compétent. Et ceux de leurs collègues anglais qui ont particulièrement profession d'aimer la bonne entente au sein d'une excellente occasion aussi de manifester efficacement leurs bonnes intentions.

Ceci concerne le gouvernement; mais le gouvernement ne sera pas seul en cause, à Wembley.

Les compagnies de transport, par exemple, auront vraisemblablement la-bas des représentants. Ne jugeront-elles pas nous ignorons absolument ce qu'elles ont pu faire l'an passé) que le caractère bi-ethnique de la population qui assure ici leur progrès (et qui, pour certaines, les a largement subventionnées) mérite qu'elle fasse à la langue française sa part? Du reste, l'expérience a démontré que Wembley n'est point fréquentée que par des anglophones. Or, les compagnies de transport le savent bien, dans toute l'Europe continentale, le français, où il n'est point langue nationale, est langue seconde.

Ce souci de la clientèle européenne (et celui de la clientèle ur l'encouragement de laquelle elles comptent au Canada) devraient pareillement inciter les compagnies commerciales ou industrielles dirigées par des Anglo-Canadiens à faire dans leurs expositions de la-bas place au français.

A plus forte raison, les compagnies canadiennes-françaises qui jugeront à propos d'exposer à Wembley, devraient-elles enir, par le caractère même de leurs expositions, à affirmer l'importance qu'ont au Canada l'industrie et le commerce canadiens-français. Nous ne perdons rien à montrer la notre force et à aider ainsi à ruiner la légende qui réserve aux Anglo-Canadiens le privilège de la force économique.

En tout cas, nous prions le gouvernement de donner tout de suite le bon exemple.

Et de fournir, de ses bonnes intentions, une preuve immédiate et tangible.

Omer HEROUX.

L'actualité

Comprends pas!

Jeudi soir dernier, pendant que nos députés péroraient pour ne rien lire et que notre population, désintéressée lorsqu'il s'agit des choses de l'esprit, s'amusaient, un groupe d'intellectuels discutait dans une petite pièce enfumée et décidait que qui sera peut-être tout notre avenir littéraire.

Sous un titre digne de retenir l'attention du plus obtus des crosswords puzlers, le grand journal aux lecteurs exclusifs nous annonçait dès le lendemain un "shisme à l'Ecole littéraire". Mieux que ça, il annonçait gravement en sous-titre l'organisation prochaine d'une nouvelle société.

"Diable, s'est dit l'intelligent lecteur, c'est toute une révolution qui s'annonce. Serait-ce l'éclatement d'un nouveau mouvement littéraire? Et si c'était un mouvement destiné à entraîner toute la génération littéraire actuelle, en France! S'imagine-t-on comme ça serait merveilleux de voir tous les écrivains français, des membres de l'Académie aux plus humbles feuilletonistes, aux simples chroniqueurs s'élancer sur la nouvelle voie tracée par l'école canadienne?"

Et plein d'espoir, emporté dans ses sphères élevées de l'imagination, voyant, dans un raccourci, toute sa race au faite de l'humanité, le bon lecteur poursuivit sa lecture. Mais il retomba bientôt dans une triste et monotone réalité. Comme Pierrette, ses beaux rêves s'évanouirent. Ce qu'il avait cru être une révolution n'est pas même une révolution. C'est tout un groupe de jeunes dont quelques-uns n'ont peut-être jamais écrit trois lignes, qui manifestent leur mécontentement.

Ces messieurs sont très choqués. La société compte un grand nombre de membres — nous ne sommes d'ailleurs ni huit ni dix, à peine, assistent régulièrement aux séances. Ce sont les huit ou dix protestataires. Ils s'élèvent contre les autres membres qui n'assistent jamais, ou presque, aux séances. Ils ne veulent plus être d'une société qui porte un tel poids mort.

J'avoue que je n'ai pas bien compris la raison ni le but de la protestation. Si l'Ecole littéraire comprenait cent ou deux cents membres, n'ayant aucune connaissance littéraire, qui assisteraient régulièrement aux séances et qui interviendraient à tout instant dans les

discussions, je ne comprendrais pas comment les dix protestataires sont restés si longtemps membres actifs de cette société. Mais comment le "poids mort" peut-il être "poids mort" si, en définitive, il est inexistante à l'endroit de la société. Si jamais ces cent ou deux cents personnes n'assistent aux séances, l'Ecole littéraire, en fait, ne comprend que dix membres qui peuvent toujours faire ce que bon leur semble. Quelle différence il y aura-t-il lorsque, à leurs dix, ils auront formé une nouvelle association absolument semblable?

J'avoue n'y rien comprendre, absolument rien. A moins que... out, au fait, à moins que le seul but de la grande nouvelle soit de faire de la publicité à l'ancienne ou à la nouvelle société pour préparer le succès d'un prochain tag-day.

Paul SAINT-YVES

Bloc-notes

Le mouvement continue

Les dépêches annonçaient hier la présence à Nantes de soixante mille catholiques venus là pour protester, sous la présidence de l'évêque et du général de Castelnau, contre la politique antireligieuse.

Soixante mille, c'est un chiffre, mais l'on peut être sûr qu'il ne dépasse point la réalité. A Rennes, voici deux semaines, l'ordre du jour parlait de quarante-cinq mille hommes. Or, plusieurs journaux ont fait observer que ce chiffre était apparemment inférieur à la réalité.

Et il ne s'agit point d'une foule quelconque, mais d'hommes encadrés, disciplinés, marchant par colonnes de six ou huit de front, groupés par villages et par cantons, avec des pancartes indicatrices.

On imagine ce que la mise en train d'une pareille manifestation demande, non seulement d'enthousiasme et de bonne volonté, mais d'esprit d'organisation et de méthode.

Et cela se déroule d'un bout à l'autre du territoire, avec une importance variable évidemment, mais avec une égale méthode, avec un pareil esprit de suite. D'autres et grandioses manifestations sont annoncées pour ce mois-ci et pour avril. Elles couronneront généralement une campagne de propagande par paroisses et par cantons.

La session d'Ottawa

M. Robb réplique à M. Gonthier et amorce un intéressant débat

Les \$168,000,000 d'arrérages — M. Gonthier partiellement entre les mains du gouvernement qui lui fait voter \$10,000 de supplément — Ton rogne du ministre des finances.

Le parlement refuse de supprimer la honteuse pratique du pari — Sous prétexte de bien élever la race chevaline, les jeunes gens continueront de se ruiner — Pari mutuel et mari mutuel — Illogisme des progressistes.

Ottawa, le 2. — Le monde politique a assisté aujourd'hui au premier acte d'une bataille qui lui réserve bien des émotions. Dans une lettre adressée à tous les journaux du pays, M. Robb, ministre des finances, prend durement à partie M. Gonthier, le nouveau vérificateur général, pour certaines parties de son rapport et lui demande des explications.

Ce rapport est devant le public depuis une quinzaine de jours. Il semblait devoir passer comme tous les rapports d'une manière normale et naturelle. Mais le *Financial Post*, dans sa livraison du 27 février dernier, se permit de l'analyser et d'en citer de copieusement extraits. Il se permit surtout de le coiffer de titres flamboyants dont voici quelques-uns: "Des millions de l'argent du public dépensés sans vérification — Près de \$500,000 de matériel manipulés avec gaspillage — Aucune vérification des garanties du département des finances et du fonds des propriétés allemandes — Révélation saisissantes dans le rapport du vérificateur général."

Comme s'ils n'attendaient que ce signal, comme des diabolins qui n'attendent que le moment où l'on pose le doigt sur le bouton pour sortir de leur boîte, les fonctionnaires de la capitale, que M. Gonthier avait joliment malmenés dans son rapport, commencèrent à s'agiter et à protester. Et M. Robb, comme chef du ministère des finances, dont les méthodes avaient subi une si vive critique, se mit de la partie. Et c'est le résultat de tout ce mécontentement que nous avons dans la lettre qu'il vient d'adresser à M. Gonthier.

M. Robb n'attaque pas tout le rapport de M. Gonthier, mais certaines parties du rapport seulement. Il s'en prend tout d'abord à cette alléation que le pays traîne depuis plusieurs années des arrérages qui lui sont dus et dont le montant à date est de \$168,000,000. "Il aurait été plus convenable, pour vous, dit M. Robb, de ne pas avoir placé d'une manière si prédominante dans votre rapport ces arrérages qui s'élèvent à la somme de \$168,000,000 et d'avoir laissé entendre que le ministère des finances a été négligé, n'a pas pris les intérêts du Canada et que cette négligence serait de votre part l'objet d'un examen sévère. Si vous aviez songé un moment aux montants qui composent ces arrérages, je ne puis m'empêcher de penser que vous n'auriez pas répandu dans le public des déclarations qui prêtent à tant de malentendus."

Ces arrérages, pour M. Robb, se composent de la manière suivante: \$148,000,000 d'intérêts dus par les chemins de fer de l'Etat insolubles; \$7,700,000 dus par la Commission du port de Québec qui ne peut les rembourser pour le moment; \$379,407 dus par la Commission du havre des Trois-Rivières, qui est dans la même position que celle de Québec, et la *Montreal Turnpike Trust*; \$191,118 dus par la Saskatchewan pour des grains et que celle-ci rembourse peu à peu; \$638,908 dus par le ministère de la défense nationale pour avoir envoyé des détachements de milice en certains endroits et qui sont restés impayés parce qu'on n'a pas décidé encore qui devrait les payer; \$399,999 dus par le parlement impérial et divers autres petits montants impossibles à recouvrer.

Dans une seconde partie, M. Robb défend son ministère de l'accusation qu'il n'y aurait pas vérification des garanties administrées par le ministère des finances. "Voilà une déclaration dangereuse à révéler au public et, je le crois, sans fondement," M. Robb dit que le système suivi actuellement a été examiné, il y a quelques années, par la firme *Edwards, Morgan & Co.*, de Toronto et autres lieux. Après examen et vérification, le présent système aurait été adopté et M. Robb est confiant qu'on ne peut l'attaquer avec succès. Le département maintient qu'il a le système le plus moderne qui soit et le meilleur pour protéger les intérêts du public.

Enfin M. Robb parle du système de vérification en usage dans les ministères. Le parlement, dit M. Robb, a imposé au bureau du vérificateur et non au vérificateur lui-même et seul, le soin d'uniformiser les systèmes. Alors M. Gonthier n'a pas à laisser entendre qu'il changera tout cela lui-même.

"En raison de la publicité donnée à ces affaires, j'aimerais que vous m'écriviez une explication complète de la position que vous prenez sur ces questions."

Naturellement, on s'imagine bien que le mécontentement des fonctionnaires n'a pas suffi, à lui seul, pour décider M. Robb à écrire cette lettre si roide de ton et de forme. Le parti libéral a probablement craint le mauvais effet de certaines parties du rapport auprès du public et l'usage pernicieux pour lui que ses adversaires pourraient en faire.

On s'attend maintenant à ce que M. Gonthier communique demain sa réponse à ce réquisitoire. Pour peu que cet incident prenne de l'importance, nous apprendrons vraisemblablement des choses intéressantes sur nos finances nationales. Comment se terminera ce conflit? M. Gonthier est inamovible à moins que le parlement n'intervienne lui-même et ne le démette de ses fonctions. Mais, comme le disait M. Gonthier dans son rapport, le vieux statut qui lui donne son autorité ne lui accorde que \$5,000 de salaire, de sorte que le gouvernement fait ensuite voter \$10,000 dans les crédits. Il conserve donc un moyen de pression.

LA MOTION DE M. GOOD

La motion de M. Good, député de Brant, visant à la suppression du pari mutuel aux courses en le rangeant dans la catégorie des offenses criminelles, n'a pas excité, non plus, qu'une petite bataille à la Chambre des Communes aujourd'hui. Il a fallu quatre votes pour en disposer et l'étaffer proprement et complètement. Les adversaires de cette résolution ressemblaient, en effet, à des pompiers qui dirigent leurs jets d'eau sur le foyer de l'incendie tout d'abord, sur un second foyer qui se déclare ensuite, sur un troisième foyer et ainsi de suite, jusqu'à l'extinction finale du feu. Les amendements fusaient, en effet, de tous les côtés comme des flammèches dangereuses qui pouvaient à tout instant mettre le feu aux poudres.

On a pris le premier vote sur la question de savoir si M. Stork, député de Skeena, avait le droit de proposer son amendement qui était l'amendement du cabinet et du parti libéral. Il substituait à la proposition de M. Good une autre proposition à l'effet qu'au lieu de défendre le pari mutuel, il vaudrait mieux défendre la publication par la voie des journaux ou par tout autre moyen, excepté sur le champ de course, de toutes les informations ou renseignements se rapportant aux courses. Le gouvernement a déjà présenté une loi à cet effet il y a deux ans, mais le sénat l'a rejetée. Il en présentera une autre semblable, cette année, car cet amendement a remporté la victoire après un vote de 108 à 74.

Mais les progressistes qui sentaient que le gouvernement voulait substituer cette résolution à celle de M. Good, avaient tenté de la tuer dans l'œuf, en prétendant que M. Stork n'avait pas le droit de la présenter. Et cela, pour la bonne raison qu'elle ne nécessitait pas la modification du même article du code criminel que la première. M. Gordon, président de la Chambre, leur avait donné tort. Mais ils en appelèrent de sa décision à celle de la Chambre qui la confirma dans sa légalité au lieu de la détruire, et l'approuva par un vote de 74 à 66.

Voyant alors que les choses se gâtaient, M. Neill qui est indépendant mais aime bien les idées progressistes, présenta un sous-amendement pour défendre l'usage des machines de pari mutuel. C'était en force de déplacer la question, et cette fois ce furent les libéraux dont M. Vien qui prétendirent que M. Neill n'avait pas le droit d'intervenir avec sa motion particulière. M. Leimieux en jugea autrement, mais le député de Comox-Alberni n'en retira pas beaucoup de bénéfices puisque son sous-amendement fut battu par un vote de 97 à 86.

O. H.

Ne lâchant pas prise encore, M. Brown, un autre progressiste, voulut amender l'amendement que les libéraux avaient présenté et fait triompher en retranchant la dernière phrase qu'il contenait et qui permettait la publication et la vente d'informations sur les courses, mais dans les champs de courses seulement. Le gouvernement s'en tint à son projet original, et le montra dans un vote qui lui donna 92 voix contre 77, et fit tomber cette addition que l'on voulait faire à sa résolution.

Ainsi se termina la bataille que l'on attendait sur cet avis de motion depuis deux ou trois semaines. Inutile de dire que la plupart des libéraux ont voté contre la suppression du pari mutuel en compagnie d'un bon nombre de conservateurs et de M. Beaubien, le seul député progressiste canadien-français. M. Ernest Lapointe présentera donc une loi semblable à celle qu'il a présentée, il y a deux ans, et M. Good continuera à travailler en espérant des jours meilleurs pour ses idées.

M. Good, le parrain de cette fameuse résolution, n'est pas un député sans valeur. Mais plus que tout autre, il a ce talent qui ne s'apprend pas de mettre à l'épreuve la patience de la Chambre. Si la députation est sur le point de voter, si elle brûle de se lever pour enregistrer son opinion, M. Good est toujours l'homme qui apparaît et qui commence à parler d'une voix lancinante et lente. Si l'on considère un débat comme pratiquement clos, si l'on se propose de passer à autre chose, M. Good survient invariablement, comme un cheveu sur la soupe, et commence à aligner ses phrases avec son air de ne pas trop savoir quoi dire. Si l'on considère une question comme réglée et résolue, M. Good est encore là pour prononcer d'une voix hésitante, incertaine, expirante, une homélie interminable. Et avec cela, tenace comme un vrai bouledogue, toujours au premier rang, revenant à la charge, féroce de réformes de toutes sortes et d'utopies qu'il expose sans chaleur, sans vie, sans débât, sans gestes, tout comme s'il n'avait ni os, ni nerfs, ni sang dans le corps.

M. Good rappelle aujourd'hui qu'il a déjà présenté sa résolution, il y a deux ans. M. Lomer Gouin, alors ministre de la justice, l'avait fort interloqué en lui disant que M. Raney, alors procureur général de l'Ontario, n'avait pas demandé lui-même cette réforme. Et M. Raney ne la demandait pas, M. Good n'avait pas voulu se montrer plus puritain que ce puritain célèbre et il s'était tu. Mais, dans tout cela, il y avait un quiproquo. M. Raney est un homme qui croit à l'abolition du pari mutuel, et le député de Brant se sent raffermi dans ses convictions. Alors, il fait la thèse des adversaires du pari mutuel. Ruine des familles, destruction des jeunes gens, gaspillage des fortunes, apprentissage du vol, folie, passion dévastatrice, voilà ce qu'il répète avec beaucoup d'autres et en compagnie de beaucoup d'autres, et qui ne manque pas de vérité. Le pari mutuel a certainement bien des fautes sur la conscience, depuis qu'il existe et que les hommes existent, comme en a d'ailleurs, tout simplement, la passion du jeu.

CONTRE LE PARTI MUTUEL ET POUR LE PARTI MUTUEL

Mais M. Fernand Rinfret, l'avait fait remarquer au début de la séance du soir. Le député qui présentait aujourd'hui la résolution contre le pari mutuel, et la plupart de ceux qui l'appuyaient, étaient précisément les mêmes gens qui ont voté, l'autre jour, sans ambages, une loi pour faciliter le divorce des femmes de l'Ouest. Après avoir intensifié, dans la mesure de leurs forces, un mal social terrible, ils s'en prenaient aujourd'hui, et avec un vigoureux surprenant, à un mal d'un ordre absolument inférieur et qui n'a pas le centième de l'importance de l'autre. Il y avait dans tout cela quelque chose de vraiment choquant. Mais l'illogisme était si effrayant, si flagrant tout de même, que réellement les pires ennemis du pari mutuel ne se sentaient pas le courage d'aller s'asseoir en compagnie de ces puritains de la vétille.

D'ailleurs M. Rinfret a aussi frappé la note juste lorsqu'il a dit que le Canada en avait assez de la prohibition et des prohibitions de toutes sortes, qu'il voulait moins de ces lois, mais par contre, une application beaucoup plus rigoureuse des règlements existants.

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, c'est l'abus qui est regrettable. Mais l'homme est ainsi fait qu'il abuse souvent et de toutes les bonnes et excellentes choses. Les gouvernements doivent intervenir quelquefois, mais en se souvenant toujours que c'est le remède qui s'introduit dans le poulailler qu'il faut tuer le premier, et non l'impérissable fœtus qui s'est introduit sous l'aile de la poule.

Le reste du débat a porté naturellement sur les arguments bien connus. Les orateurs ont parlé de courses en Angleterre qui excitaient encore plus d'enthousiasme que chez nous, des étables célèbres de premiers ministres anglais et même de rois. M. Woodsworth a voulu empêcher la députation de parler de royautes, mais le président ne lui a pas donné raison. On a aussi parlé de courses qui encourageaient l'élevage.

M. Good et ses amis se sont attachés à peindre les mauvais effets du pari. Ils nous ont dit qu'en Ontario \$36,000,000 avaient changé de main durant la dernière année, que deux nouveaux champs de courses avaient été ouverts dans la Colombie Anglaise, deux au Manitoba et deux dans l'Ontario, et qu'ainsi les tentations offertes à la jeunesse avaient doublé dans ces provinces.

Léo-Paul DESROSIERS.

Lettre de Québec

Le travail commence: la session est près de finir

C'est un signe certain — Jamais, en effet, la députation ne travaille longtemps — D'importants projets au sujet du tramway de Québec — Les racines et les radicales du géant monopole de l'électricité — Que fera la députation?

Québec, 3 (De notre correspondant). — Beaucoup de travail s'annonce pour cette semaine et, suivant la coutume, l'apparition des plus importantes mesures du gouvernement, sur l'ordre du jour, laisse apercevoir la fin de la session.

Il y a cependant de l'ouvrage pour nos législateurs. Nous avons déjà mentionné quelques débats en perspective. Un autre se prépare autour du tramway de Québec, débat qui n'intéresserait qu'une localité s'il ne mettait en jeu les intérêts d'une puissante corporation financière dont l'opposition, au comité des bills privés, sera très forte, assure-t-on.

Cette question du tramway de Québec remonte à plus de trente ans. La compagnie *Quebec Railway*, absorbée par le *Quebec Power*, détient un contrat qui oblige la ville de Québec à renouveler avec la compagnie ce même contrat pour une autre période de trente ans ou bien à exproprier le tramway. La Cité ne peut accorder la franchise pour le service du tramway à aucune autre compagnie avant d'exproprier les biens de la compagnie actuelle.

Or le contrat du *Quebec Power* avec la Cité de Québec expire au 1er juillet de cette année. Une autre compagnie qui a le nom de *Le Tramway de Québec* vient de se former et présente un bill à la législature demandant les pouvoirs nécessaires pour opérer une ligne de tramways à Québec.

De son côté, la Cité de Québec, dans les amendements à sa charte, demande aussi les pouvoirs nécessaires pour faire l'expropriation du tramway actuel. Ces deux demandes qui intéressent vivement les contribuables de Québec et de la banlieue viendront devant le comité des bills privés probablement au cours de cette semaine.

On prévoit que le *Quebec Power*, compagnie subsidiaire de la *Shawinigan Water and Power*, fera opposition à ces projets. Un ami nous passe à ce sujet, une liste des compagnies directement ou indirectement contrôlées par la *Shawinigan Water and Power Co.*, liste qui ne manque pas d'intérêt et fait voir une situation spéciale.

D'après le *Mood's Report* de New-York, la *Shawinigan Water and Power Co.* contrôle les compagnies suivantes:

Frontenac Gas Co.,
Quebec Gas Co.,
Quebec Jacques-Cartier Electric Co.,
Canadian Electric Light Co.,
Public Service Corporation,
Quebec Railway, Light & Power Co.,

AU CONSEIL DES AMBASSADEURS

L'ETUDE DES ARMEMENTS EN ALLEMAGNE COMMENCÉE AUJOURD'HUI DURERA PLUSIEURS SEMAINES

Paris, 3. (S.P.A.) — Le conseil des ambassadeurs alliés commencera aujourd'hui l'étude de la situation des armements en Allemagne. On croit que les discussions dureront plusieurs semaines.

Les ambassadeurs devront étudier le volumineux rapport de la mission de contrôle militaire en Allemagne, ainsi que l'opinion du comité de guerre allié. Le maréchal Foch, qui est le président de ce comité, assistera à toutes les réunions du conseil des ambassadeurs afin de donner toutes les explications techniques nécessaires.

Dans les milieux diplomatiques, on croit que les ambassadeurs seront convaincus que quelque chose doit être fait pour obliger l'Allemagne à tenir ses engagements.

M. Herriot et lord Crewe ont discuté certaines questions en rapport avec le rapport Foch et aussi pour préparer l'entrevue du premier ministre avec M. Austen Chamberlain lorsque ce dernier passera à Paris pour se rendre à la réunion de la S. D. N. à Genève.

Dans l'opinion du comité de guerre qui accompagne le rapport de la mission de contrôle militaire, il est dit que l'Allemagne persiste dans sa détermination de maintenir un état-major complet pour une armée aussi importante que celle d'avant-guerre. Mais l'Allemagne ne fait pas seulement qu'instruire des officiers à cette fin, elle entraîne aussi assez d'hommes pour lever une forte armée. Elle conserve aussi ses usines de production de gaz empoisonnés et elle possède tous les moules pour couler les canons les plus modernes. Elle possède même des tubes qui pourront être convertis immédiatement en fusils prêts à servir.

RAPPORT DE LA MISSION DE CONTROLE

Paris, 3 (S.P.A.) — Les négocia-

Montmorency, Charlevoix Ry.,
Quebec County Railway Co.,
Dorchester Electric Co.,

Dans la province:
Arthabaska Water & Power Co.,
American Electric Products Co.,
Canada Carbide Co.,
Commercial Acetylene Co. of Canada,

Canadian Electric Products Co.,
The Canadian Light & Power Co.,
Continental Heat & Light Co.,
Electric Service Corporation,
Highway Lighthouse Co.,
North Shore Power Co.,
Quebec Power Co.,
Shawinigan Falls Terminal Ry.,
St. Maurice Power Co.,
Quebec Railway, Light, Heat & Power Co.,

Three Rivers Traction Co.,
United Securities Co.,
Shawinigan Engineering Co.,
St. Francis Power, Laurentian Power Grés Falls Development Co.,
Canadian Electrode Co.,
Montreal Light, Heat & Power Laurentide Power Co.,
Shawinigan Falls Terminal Co.,
Montreal Street Railway.

Il faut ajouter à cette liste celle qui contient le dernier rapport de la "Montreal Light, Heat & Power Co.", aussi intéressante:

Montreal Gas,
Royal Electric Co.,
Lachine Rapids Hydraulic & Land,
Provincial Light, Heat & Power,
Quebec-New England Hydro-Electric,
Canadian Light, Heat & Power Co.,
Cedar Rapids Manufacturing & Power.

Et c'est avec une telle corporation financière que la Compagnie du Tramway de Québec entreprend la lutte. On connaît aujourd'hui les personnes intéressées, comme directeurs, dans le "Shawinigan Water & Power" et on sait leur influence auprès de la législature. Par contre, on affirme aussi que de grosses figures politiques sont intéressées dans l'autre projet et que d'autres personnes ayant aussi des influences légitimes auprès de la Législature appuient la demande du Tramway de Québec.

Ces faits démontreraient qu'un débat assez violent se livrerait autour du projet de loi du Tramway de Québec. Espérons que nos législateurs sauront découvrir dans les faits que l'on placera devant eux l'exacte position des diverses corporations qui leur demandent des pouvoirs et s'efforceront de protéger les intérêts des contribuables en toute cette affaire qui paraît quelque peu embrouillée.

LAURENT.

tions diplomatiques qui résultent du rapport de la mission de contrôle militaire en Allemagne ont commencé ce matin, après que le maréchal Foch eut présenté au conseil des ambassadeurs alliés le rapport de cette mission et l'opinion écrite du comité de guerre.

Avant la réunion des ambassadeurs, le maréchal a conversé longuement avec M. Herriot. L'ambassadeur britannique, le marquis de Crewe, a rendu visite au président du conseil immédiatement après l'ouverture de la séance. Ces visites ont ajouté une nouvelle importance à cette réunion des ambassadeurs qui est bien l'une des plus brèves encore tenues.

Après avoir entendu le maréchal Foch, le conseil a demandé au comité de guerre de faire des suggestions pour assurer le désarmement de l'Allemagne d'après le traité de Versailles.

Dans les milieux diplomatiques, on croit que cette demande a été faite parce que les ambassadeurs sont convaincus que quelque chose doit être fait pour obliger l'Allemagne à tenir ses engagements.

M. Herriot et lord Crewe ont discuté certaines questions en rapport avec le rapport Foch et aussi pour préparer l'entrevue du premier ministre avec M. Austen Chamberlain lorsque ce dernier passera à Paris pour se rendre à la réunion de la S. D. N. à Genève.

Pour nos abonnés

Ceux qui nous font tenir leur chèque en paiement de leur abonnement ou pour quelque cause que ce soit nous rendraient service en même temps qu'ils nous éviteraient des déboursés inutiles. S'ils acceptent leurs chèques "payables au pair à Montréal".

Quand nos amis ne peuvent nous envoyer un chèque au pair, qu'ils fassent leur remise par bon-poste, mandat-poste ou lettre recommandée, ou bien qu'ils ajoutent 15 sous au montant de leur chèque.

UNE LETTRE AU GENERAL DE CASTELNAU

Les grandes sociétés catholiques et françaises du Canada et des Etats-Unis protestent contre la persécution religieuse.

A Monsieur le général de Castelnau, Président de la Fédération Nationale Catholique de France.

Monsieur,

Les 4,000,000 de Français de l'Amérique du Nord, Canadiens français, Franco-Américains et Académiciens, voient grandir, avec angoisse, la menace d'une nouvelle guerre religieuse en France.

Comme catholiques, ils ont senti douloureusement le coup porté au Saint-Siège par l'attitude de votre gouvernement au sujet de l'ambassade de France auprès du Vatican.

Comme catholiques, ils ressentent également avec peine toute mesure d'oppression contre la foi des Alsaciens-Lorrains et contre le droit des communautés religieuses de votre pays. Les lois ou les mesures administratives qu'on laisse prévoir contre des uns et les autres seront interprétées fatalement dans le monde entier comme une manifestation d'hostilité envers la foi catholique. Et, par cela même, elles blesseront profondément les Français d'Amérique dans ce qu'ils estiment et vénèrent comme le premier de leurs biens.

Comme Français, restés profondément attachés au pays de leurs pères, ils verraient avec chagrin le discrédit qu'aurait à subir devant le monde le prestige de la France, par une nouvelle guerre religieuse. Nous n'avons pas oublié le malheureux scandale que l'arrivée des religieux et des religieuses de France a créé, il y a vingt ans, dans nos pays anglo-saxons.

Monsieur, nous ne voulons pas nous immiscer dans les affaires intérieures de votre pays, mais il existe un droit des gens qui relève de la conscience universelle. Nul ne peut faire, non plus, que l'unité catholique ne soit une réalité internationale aussi légitime que d'autres et que toute atteinte faite aux droits du Saint-Siège et à ceux du catholicisme n'atteigne en même temps tous leurs fils.

C'est pourquoi tous les catholiques d'origine française de l'Amérique du Nord adressent à leurs frères de France leur ardente sympathie et l'hommage de leur admiration dans la lutte que, sous votre conduite, général, ils soutiennent si dignement. Son Eminence le cardinal Bégin, le vénérable archevêque de Québec, vous adressait naguère un salut de fierté. Nous adhérons pleinement à ses paroles et à ses sentiments.

Nous nous souvenons, en outre, qu'à l'heure de la dernière guerre, les délégués de votre pays nous ont conquis d'entrer dans le conflit, au nom de la culture française qu'ils disaient en danger. C'est aussi au nom de cette même culture que nous intervenons. Isolés en pays anglo-saxons depuis 100 ans, nous avons besoin, pour rester fidèles à l'idéal des aïeux,

de croire, d'une foi ferme et constante, à la noblesse de notre sang; à la grandeur du nom français; à la présence d'une civilisation qui donne le monde par sa puissance matérielle, croyez-le bien, monsieur, tout ce qui diminuerait à nos yeux la majesté de la France diminuerait fatalement dans nos âmes la force et l'intensité du sentiment français.

Le président, (Signé) Guy VANIER.

Pour l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne-française, (Signé) Joseph BLAIN.

Pour la Ligue d'Action Française, (Signé) Abbé Philippe PERRIER.

Le secrétaire, (Signé) Anatole VANIER.

Pour l'Association catholique des Voyageurs de Commerce du Canada, (Signé) J.-A. TREPANTIER.

Le président, (Signé) J.-A. TREPANTIER.

Pour la Fédération Catholique Franco-Américaine, (Signé) Elle VEZINA.

Pour la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, (Signé) Simon LAPOINTE.

Pour la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, (Signé) Marie GERIN-LAJOIE.

Le secrétaire, (Signé) Georges LEMOYNE.

Pour l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, (Signé) Edmond CLOUTIER.

Le secrétaire, (Signé) Edmond CLOUTIER.

Pour la Société Mutuelle d'Assomption, Société Nationale des Académiciens, (Signé) Jean-Paul CHASSON.

Pour la Confédération des Travailleur catholiques du Canada, (Signé) Pierre BEAULE.

Le secrétaire, (Signé) Ferdinand LAROCHE.

Pour le Comité central National des Métiers du district de Québec, (Signé) Louis MORIN.

Le secrétaire, (Signé) J.-P. GUERARD.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le président, (Signé) J.-E. MORRIER.

Le secrétaire, (Signé) J.-E. MORRIER.

Pour le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux, (Signé) Gérard TREMBLAY.

Pour l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, (Signé) Henri LACERTE.

Pour l'Association catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, (Signé) J.-E. MORRIER.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

VOILA CE QU'EST LE PROTOCOLE DE GENEVE DIT SIR GEORGE FOSTER DANS UNE CONFERENCE DONNEE HIER SOIR — L'UNION DES NATIONS POUR EVITER LA GUERRE

Sir George Foster, qui fut ministre du commerce, a fait un appel en faveur du protocole de Genève, hier soir, au cours d'une conférence qu'il donnait au Royal Victoria College sous les auspices de plusieurs sociétés de langue anglaise.

La réunion était sous la présidence de sir Arthur Currie, principal de l'Université McGill. On y remarquait l'évêque Farthing, M. C. J. Doherty, Robert Rogers, lady Drummond, sir Frederic Williams-Taylor et plusieurs autres.

En présentant sir George Foster, le principal de McGill a dit qu'il considère la dernière session de la S.D.N. comme la plus importante depuis la conférence de Versailles. Malgré tous les efforts des délégués pour rendre le protocole de Genève un instrument supérieur pour maintenir la paix, il est possible que les Dominions n'en soient pas satisfaits. Alors la Grande-Bretagne ne pourrait pas l'accepter, car il lui faut l'unanimité des Dominions pour s'engager à ce sujet.

Sir George Foster est revenu sur la même idée en faisant remarquer la situation délicate qui en résulte. La Grande-Bretagne attend l'opinion définitive des Dominions tandis que le Japon attend que la Grande-Bretagne se prononce pour agir. Comme il faut l'assentiment de la France, de l'Italie, de la Grande-Bretagne, du Japon et de dix autres nations, l'acceptation du protocole dépend donc pour une part importante des Dominions.

Sir George dit que personne ne connaît l'opinion du gouvernement à ce sujet. Celui-ci hésite et lorsqu'on lui demande où il en est, il répond qu'il est en communication avec la Grande-Bretagne. Aussi l'opérateur croit-il que l'opinion publique devrait se faire sentir plus vigoureusement et s'imposer au gouvernement pour lui dicter la marche à suivre. C'est pour former l'opinion que sir George a voulu expliquer le protocole.

Le seul but du protocole est d'obliger les nations à se soumettre à l'arbitrage afin d'éviter les guerres futures. La nation qui refuserait de soumettre une question qui pourrait provoquer une guerre serait considérée comme la nation provocatrice et tous les autres membres de la Société des Nations s'aligneraient contre elle et la forceraient à se soumettre. Le protocole n'est donc que l'arbitrage obligatoire et l'union des nations pour éviter la guerre.

Maintenant, a dit M. Foster, le Canada doit dire s'il favorise cette manière de procéder ou s'il craint les obligations qui en résulteraient. Le Canada ne doit pas craindre une augmentation de ses obligations, a dit l'orateur, puisqu'il n'y a donc pas de raison de craindre surtout si on remarque que la Grande-Bretagne ne laissera pas attaquer l'un de ses Dominions. De toute manière, le protocole prévoit que chaque nation aura le contrôle suprême sur ses affaires intérieures. Aussi l'ancien ministre croit-il qu'il serait malheureux qu'un des Dominions rejette définitivement le protocole de Genève puisque c'est un instrument destiné à rendre la guerre impossible.

Le cours de M. Dombrowski

M. Dombrowski, professeur de littérature française à l'Université de Montréal, donnera une conférence sur les Encyclopédies, dans la salle des conférences à 8 h. 15, demain soir.

Chambre de commerce

L'Assemblée générale des membres de la Chambre de Commerce du district de Montréal aura lieu demain, 4 mars, à 4 heures.

M. J.-E. Clément, représentant de la compagnie d'assurances-feu, fera une causerie sur "Le rôle économique de l'assurance-incendie".

Plusieurs questions d'intérêt général seront aussi à l'ordre du jour.

UNE NOUVEAUTÉ EN LIBRAIRIE

Ce sont les MONOGRAPHIES ECONOMIQUES

Une série d'études sur des entreprises canadiennes-françaises

PAR EMILE BENOIST

La préface du livre est de M. Edouard Montpetit.

En vente au service de librairie du Devoir et dans toutes les bonnes librairies.

Franco, \$1.

Le tirage comprend 75 exemplaires numérotés et autographiés par l'auteur. Ces exemplaires se vendent \$2, franco.

S'adresser à l'auteur, au "Devoir".

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir



Munfordville, Kent, 27 — (Presse associée). — Trois frères, de Floyd Collins, qui est mort prisonnier dans une grotte de Cave City, ont présenté une requête au tribunal demandant l'annulation (sic) de leur père comme administrateur des biens du défunt. Ils prétendent que depuis la mort de son fils, il ne jouit pas de toutes ses facultés mentales.

(La Patrie samedi 28 février.) C'est la première fois que trois fils tentent de faire légaliser le parricide.

PENSEES GAIES

Les bœufs des ministres coûtent cher, il est vrai, mais pas aux ministres.

P.-L. CLOUTIER.

En politique comme en pharmacie, il faut toujours agiter la solution avant de s'en servir.

GALANTERIE TARTARE.

— Chez la femme et chez l'ivrogne, les larmes ne coûtent pas cher.

— La où le diable n'arrive pas à pénétrer, il envoie des femmes.

— Plus tu batras ta femme, meilleur sera ton foyer.

MOT D'ENFANT

Bébé regarde à travers les rideaux de la fenêtre.

— Quel temps fait-il, mon petit Georges? lui demande sa mère.

— Oh! petite mère, répond l'enfant, nous ne pouvons pas sortir, il pleut à chaudes larmes!

MALGRE SA CECITE!

Mme de B... disait hier, en parlant de son oncle, qui est aveugle mais particulièrement avaré:

— C'est singulier: si aveugle... et si regardant.

UN HOMME PREVOYANT

Dans un wagon, au grand complet, M. Z..., qui était placé dans le sens du train, demanda à son vis-à-vis de changer de place avec lui.

Celui-ci, après s'être empressé de faire droit à sa requête:

— Vous préférez aller à reculons? lui dit-il.

— Oh! ce n'est pas au point de vue de mon agacement, répond M. Z... C'est parce que, en cas d'accident, les contusions sont beaucoup moins fortes.

Tout le monde en prend une

Pour donner à un intérieur la note canadienne, rien ne vaut les compositions d'Edmond-J. Massicotte, le continuateur de Julien. C'est l'avis de nombre de Canadiens distingués de toutes les professions qui font tenir à notre SERVICE DE LIBRAIRIE des commandes pour la série complète. L'oeuvre que M. Massicotte offre au public cette année, c'est la PRIERE EN FAMILLE, d'une élégance et d'une simplicité qu'il n'a pas de son genre.

Il a produit par ailleurs plusieurs autres compositions. Toutes sont en vente chez nous. En voici la liste:

La Prière en famille

Le mardi gras à la campagne

La bénédiction du Jour de l'An

Le réveillon de Noël

La visite de la quète de l'Enfant Jésus

Une veillée d'autrefois

Le Saint-Viatique à la campagne

L'épluchette de blé d'Inde

Les sucrés

Le retour de la messe de minuit

La journée au bon vieux temps

Une note d'autrefois

Chacune de ces gravures, dimension sans le carton (8 1/4 par 11 3/4) se vend séparément au prix de 60 sous; 65 sous par la poste.

Les deux se vendent au prix de \$6.50 franco.

On est prié d'adresser toutes les commandes en les accompagnant d'un chèque ou d'un mandat au plein montant au Service de librairie du "Devoir", case postale 4020.

Livraison sans frais supplémentaires contre remboursement, à Montréal.

Main 7460.

Avez-vous besoin d'imprimés: livres, brochures, revues, journaux, circulaires de tout format, affiches, placards, têtes de compte et autres imprimés de bureau, cahiers, billets, cartes de visites, etc.?

Adressez-vous au "Devoir", 336, rue Notre-Dame est, Montréal (Téléphone Main 7460), demandez prix et devis. Nous faisons tous les types d'imprimés (français ou anglais), avec les traductions et rédactions nécessaires.

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

Le Devoir

CALENDRIER

Demain: MERCREDI, 4 mars 1925.
Quatre Temps. Saint Casimir, confesseur.
Lever du soleil, 6 h. 25.
Coucher du soleil, 5 h. 45.
Lever de la lune, 5 h. 02.
Coucher de la lune, 2 h. 37.
Premier quart, le 1er, à 6 h. 36m. du soir.
Pleine lune, le 8, à 4 h. 40 m. du soir.
Dern. quartier, le 15, à 4 h. 41 m. du matin.
Nouvelle lune, le 22, à 9 h. 12 m. du soir.
Premier quart, le 31, à 11 h. 43 m. du matin.

DERNIÈRE HEURE

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

DOUX ET NEIGE
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 11.
Minimum 11.
Même date l'an dernier, 27.
Minimum aujourd'hui, 8 sous zéro.
Même date l'an dernier, 26.
BAROMETRE
10 heures a.m. 30.10, 11 h. a.m. 30.05.
Midi 30.00.

LA SURTAXE DE MAISONNEUVE
ABOLIE PAR LE COMITÉ
DES BILLS PRIVES

Le comité adopte également la clause obligeant le comité exécutif à faire un rapport au conseil mais le délai est porté de 30 jours à 60 — Suspension de la clause sur les pouvoirs du maire — MM. Duquette et Brodeur chercheront à s'entendre.

Québec, 3, (D.N.C.) — Le comité des bills privés, à 11 heures ce matin, a commencé l'étude du bill de la cité de Montréal. Le Comité exécutif et le Conseil municipal étaient représentés. Le préambule du bill a été suspendu puis le Comité a commencé l'étude de la première clause au sujet du "directeur des travaux publics". M. Claxton, représentant du Board of Trade, s'est opposé aux clauses donnant plus de pouvoirs au Conseil municipal. Le Comité adopte la clause première qui fait de l'inspecteur de la Cité, un "directeur des travaux publics".

La clause deuxième du bill, explique, M. St-Pierre, a pour but de diminuer la taxe dans Maisonneuve. Une taxe de 2 1/2 % était imposée depuis quelques années puis on était revenu à une taxe de 2 % et le conseil, demande de réduire la taxe. La cité de Montréal perd par cet abaissement de taxe une somme de \$200,000. La taxe de 2 1/2 % devait être imposée jusqu'en 1933. M. Bray fait remarquer que des manufactures qui ne paient pas de taxes ont commencé maintenant à en payer.

M. Oscar Lalonde, échevin de Maisonneuve, dit que M. Bray a raison et approuve l'attitude du Conseil qui veut enlever la surtaxe. Le Conseil a été unanime à demander cette diminution.

En réponse à M. Tétréau, M. Brodeur dit que les citoyens ne peuvent connaître l'un ou l'autre des deux bills. Il y a une loi fiscale et un autre sur les taxes. Le dernier surplus sera de \$500,000. M. Duranleau rappelle que les conditions de l'annexion de Maisonneuve à Montréal sont changées par la disparition de la surtaxe.

M. Patenaude veut savoir la cause du vote unanime du Conseil et M. Brodeur réplique que les membres ont cru qu'une taxe uniforme dans la ville de Montréal serait préférable.

M. Bray demande si le Conseil a l'intention d'augmenter la taxe à Montréal et M. Brodeur répond dans la négative.

Le Dr Pellerin, député de Maisonneuve, se prononce fortement en faveur de la clause et demande au Comité de reconnaître la justice de la clause qui est adoptée sur division, mais sans vote.

CHANGEMENTS DE BORNES
La clause troisième relative aux bornes des trottoirs St-Jean, St-Michel et Ahuntsic vient ensuite sur le tapis.

Les échevins intéressés dans ces changements de bornes ont consenti au remaniement. La clause est adoptée après que M. Patenaude ait demandé si les électeurs consentent au changement.

LES RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF
La clause quatrième relative au rapport nécessaire que le comité exécutif devait faire dans les 30 jours après une résolution du conseil et au pouvoir d'action du conseil dans le comité exécutif si celui-ci n'a pas fait de rapport, est étudiée. L'ancienne clause empêchait le conseil d'agir si le comité exécutif ne faisait pas de rapport. C'est un changement important que demande le conseil municipal et qu'explique M. St-Pierre.

M. Bercovitch : "Le comité exécutif est-il en faveur?"

M. Sansregret : "Le conseil veut avoir un rapport du comité exécutif dans les 30 jours. C'est la deuxième fois qu'on fait cette demande, nous, les représentants du peuple, et nous croyons que c'est juste."

M. Brodeur croit que la clause obligeait le comité exécutif à se prononcer avant d'avoir étudié la question.

M. Bercovitch : "Si on vous donnait 30 jours?"

M. Bray : 60 jours?

M. Brodeur : "Je ne crois pas qu'il y ait un cas où nous n'ayons pas fait de rapport au conseil."

M. Brodeur ajoute que des questions très graves sont soulevées au comité exécutif et que celui a besoin de temps pour les étudier.

M. Patenaude demande si la nouvelle clause existait dans l'ancienne charte, celle en vigueur avant 1921, et M. St-Pierre répond négativement. A MM. Tétréau et Bray, M. Brodeur répond que le conseil a adopté unanimement la clause discutée.

M. Taschereau : "Si vous ne faites pas de rapport dans le temps fixé, le conseil est substitué au comité exécutif."

M. Brodeur affirme que oui, puis le Dr Quintal cite deux cas où le comité exécutif n'a pas fait rapport au conseil et demande au Comité des bills privés d'approuver la clause.

M. Sansregret n'aura pas d'objection à donner 60 jours comme délai au comité exécutif plutôt que 30 jours. L'échevin Vaillancourt fait remarquer que les contribuables ont approuvé la cédule B, il ne faut pas oublier que cette cédule a déjà subi des amendements et qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que d'autres amendements soient faits. Il cite un rapport adopté par un vote de 33 échevins contre

Une coopérative
d'apiculteurs

LE CONGRES DE L'ASSOCIATION DES APICULTEURS EST SAISI DE CETTE IMPORTANTE QUESTION DE SA PREMIERE SEANCE

L'Association des apiculteurs de la province de Québec a inauguré ses sessions d'hiver, ce matin à l'Ecole Technique. Prés de cinquante délégués étaient présents.

M. J. F. Prud'homme, président, a ouvert la première séance du congrès, en souhaitant la bienvenue aux délégués, venant de toutes les parties de la province. Il invite M. le docteur T. A. Brissou, vice-président, à dire quelques mots; ce dernier s'excuse en soulignant la nécessité d'étudier les méthodes de culture; il faut se perfectionner davantage puis s'organiser pour la vente du miel, et si possible recourir à la coopération.

M. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture de Québec, a transmis un message au président du congrès: "Je regrette de ne pouvoir assister à votre congrès, étant retenu à Québec par le travail de la session. Veuillez présenter mes excuses à l'assistance et agréer mes souhaits de succès."

M. Caron est président honoraire de l'Association des apiculteurs de la province de Québec.

UNE COOPERATIVE DE MIEL

M. J.-B. Cloutier, inspecteur des coopératives de la province, a parlé de coopération de vente et d'achat parmi les cultivateurs; dans la lutte de la vie, l'agriculteur doit s'organiser pour écarter ses produits comme pour les préparer. On a dit de lui qu'il travaille à produire 364 jours par année et qu'il consacre un seul jour à vendre ses produits.

Il importe d'organiser la vente des produits agricoles, du miel comme les autres, afin que le cultivateur ne subisse pas de sacrifices et ne soit pas exploité. M. Cloutier conseille alors la création de coopératives pour ce genre de produits, comme des oeufs, du beurre, du fromage, des légumes, des volailles, et aussi du miel; il leur demande de procéder sans tarder à organiser une vaste coopérative du miel par toute la province.

Cette coopérative du miel une fois établie et bien en activité, poursuit M. Cloutier, pourra s'affranchir de la Coopération Fédérée de Québec qui lui ouvrirait un marché sûr et avantageux.

MOYENS DE PREVOYANCE

M. Napoléon Lapointe traite de la prévoyance en apiculture. Il insiste sur la nécessité d'être prévoyant afin de bien contrôler les abeilles laborieuses.

Le premier soin qui s'impose est de préparer la sortie de la ruche après son hivernement; l'apiculteur choisira une journée chaude, ensoleillée. Puis il doit donner de la nourriture abondante à ses colonies d'abeilles; la nourriture préférée est celle de gâteaux de miel.

L'apiculteur surveille ensuite son rucher; il voit le travail de ses abeilles et nettoie les cadres et toutes les parties du rucher. Puis il s'intéresse au développement des ruchers et à la ponte des reines; quand un cadre est rempli de sept huitièmes, il faut de suite ajouter un autre cadre, en vue d'empêcher l'essaimage prématuré.

Atteints de la grande récolte, l'apiculteur se rend compte du travail des abeilles en leur ménageant beaucoup d'espace, afin d'aider l'élevage de reines et de faire des nucs. Il réservera de beaux rayons blancs pour la nourriture des nouvelles ruches, et des nucs à l'autonomie.

Parmi les directeurs présents, on a remarqué M. J. F. Prud'homme, de Sainte-Philomène, président de l'Association; M. le docteur T. A. Brissou, de Laprairie; M. C. B. Gooderham, chef de l'apiculture de la ferme expérimentale d'Ottawa; M. C. Vaillancourt, chef du service de l'apiculture de Québec; le R. P. A. Laniel, O.M.I., le docteur A. O. Camiré, de St-François-du-Lac; M. J. O. Levac, ancien vice-président. Le programme de la journée comporte ce qui suit:

Séance de l'après-midi: Conférence de M. C. B. Gooderham. Sujet: La production du miel.

Préparation de la cire, par M. D. Tassé.

Conférence par le R. P. A. Laniel. Sujet: L'hivernage des abeilles.

Séance du soir: Séance de vues animées, par M. C. Vaillancourt; aussi des conférences en français et en anglais seront données par des experts en apiculture.

vaincu qu'il y aura des conflits entre le maire et le président du Comité exécutif. M. Duquette réplique que la majorité de la population de Montréal a appuyé ce programme qu'il a énoncé aux dernières élections.

Le comité, à la demande de M. Patenaude, suspend la clause et recommande à MM. Duquette et Brodeur de s'entendre.

Le Comité rejette la clause portant une augmentation pour la rémunération des échevins de \$1,500 à \$2,500 et recommande aux échevins de soumettre cette demande aux électeurs.

Le maire n'a pas même de pouvoir sur les employés de la ville et c'est le seul maire dans toute la province placé dans une semblable situation.

M. Nicol explique que si le maire est membre du Comité exécutif et a les pouvoirs qu'il demande, il y aura autorité concurrente avec celle du président du Comité exécutif.

M. Taschereau dit qu'il est con-

Le monopole
du gypse

M. LE JUGE ENRIGHT ACCORDE DES MANDATS DE RECHERCHES CONTRE PLUSIEURS COMPAGNIES ACCUSEES D'AVOIR MONOPOLISE LE COMMERCE DU GYPSE

La grande sensation du jour dans les cercles financiers et judiciaires de Montréal est la poursuite criminelle que vient de prendre M. George Hyde, de Hyde and Sons, 43-45, rue des Communes, contre la Stinson Builders Supply Company Limited, 230, rue Dorchester ouest, W. and P. Currie Ltd., 345, rue St-Jacques, et l'Ontario Gypsum Company Limited, 10, rue Cathcart. La poursuite est intentée en vertu de l'article 498, du code criminel, et se lit comme suit: "Les compagnies in-

timées sont accusées d'avoir dans le cours des années 1924 et 1925, conspiré, et de s'être entendues les unes avec les autres dans le but de limiter les facilités d'achat et de vente des produits commerciaux connus sous le nom de "gypse" qui est un produit général de commerce, et d'avoir conspiré et de s'être concertées pour restreindre et limiter ce commerce et de fait d'avoir empêché la concurrence et d'avoir fait hausser les prix de ce produit."

Le gypse est à la base de la fabrication du plâtre.

Le juge Enright, a présidé à la comparution des prévenus et a ordonné l'émission de mandats de recherches pour aujourd'hui contre la Alex. Bremner Ltd. Co., 1040, rue Bleury, la Webster and Sons Ltd., 31, rue Wellington, W. McNally, 50, rue McGill, E.-J. Balfry, rue St-Jacques et contre les compagnies intimes. L'enquête préliminaire a été fixée à 10 jours.

M. Languedoc et R. L. Calder représentent la poursuite.

Me R. de Serres, c.r., représente Bremner Ltd.; Me Frank Curran, c.r., représente Stinson Builders Supply Ltd.; Me Arthur Vallée, représente Currie Ltd.; Me Chipman représente l'Ontario Gypsum; Me E. J. Place, c.r., représente la Webster Ltd. Me Lucien Gendron est conseil pour les trois compagnies prévenues.

C'est la première poursuite intentée par des particuliers en vertu de la loi des monopoles et des trusts.

Un cours sur les tremblements de terre

M. Adhémar Mailhot, professeur de géologie à l'Ecole polytechnique, donne un cours public sur les tremblements de terre, ce soir, à l'Ecole même. Ce cours était au programme fort avant que se produisît le choc sismique de samedi soir. M. Mailhot, cependant, parlera bien un peu des phénomènes qui se sont produits samedi.

Ce cours public commencera à 7 h. 30.

Entente pour \$300.

Le juge Lane a confirmé ce matin un accord intervenu entre George Sanderson contre Quinlan Robertson, Ltd. Il s'agissait d'une réclamation pour accident survenu le 16 novembre 1922, au coin des rues Galt et Hadley. Sanderson avait eu un pied écrasé et réclamait \$1,755. La compagnie et le plaignant se sont arrangés pour \$300.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 336 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone, Main 7460).

Il n'est pas de plus sûre ni de plus utile propagande.

Mort de Trefflé Bastien

M. Trefflé Bastien, ex-échevin du quartier Saint-Jacques et du quartier Ahuntsic-Bordeaux, est décédé ce midi, à sa résidence, avenue Bastien, à l'âge de 69 ans. Il laisse sa femme, Mme Julie Bertrand, et ses filles, Mmes J.-O. Gravel, O. Lantier, R. de Gandré, L.-P. Corbeau, H. Lelièvre, Albert Limoges. La date des funérailles sera annoncée demain.

Aux bureaux du gouvernement

Il ne viendra pas de ministres aux bureaux du gouvernement avant samedi. On attend M. Taschereau pour samedi matin.

Le cas du Dr Lucien Roch

Les plaidoiries dans la cause du Dr Lucien Roch, accusé d'avoir participé au cambriolage de la banque d'Hochelaga à Bordeaux, en février dernier, auront lieu cet après-midi à 3 heures devant le juge Décarie.

DEMISSION DU CABINET FETHI BEY A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 3 (S.P.A.) — Le gouvernement turc a démissionné.

Le cabinet de Fethi Bey, formé en novembre dernier pour succéder à celui de Moustapha Kemal-pacha, s'est trouvé dans une situation embarrassante à la suite du soulèvement dans le Kourdistan. Non seulement les rebelles exigent l'autonomie de leur pays, mais ils ont manifesté l'intention de restaurer le califat que le gouvernement d'Angora avait aboli.

A cette fin, on a rapporté qu'ils avaient proclamé leur roi dans la personne du prince Selim, le troisième fils de l'ancien sultan Abdul Hamid.

Les nationalistes ont immédiatement pris des mesures militaires pour réprimer le soulèvement, mais il ne semble y avoir eu aucun engagement décisif. La situation du gouvernement d'Angora ne semblait pas menacée non plus.

C'est aussi le gouvernement de Fethi Bey qui est venu en difficulté avec la Grèce à propos de l'expulsion du grand patriarche orthodoxe.

PREDICTION D'UN
AUTRE SEISME

UN PROFESSEUR D'HARVARD PRETEND QU'IL SE PRODUIRA, D'ICI QUELQUES MOIS, UN NOUVEAU TREMBLEMENT DE TERRE DANS NOS REGIONS

Cambridge, Mass., 3, (S.P.A.) — D'après le professeur Kewley F. Mather, de la section de géologie de l'Université Harvard, il y a de sérieuses raisons pour croire qu'il y aura, d'ici quelques mois, un nouveau tremblement de terre, aussi accentué que celui de samedi dernier dans les mêmes régions.

Il place l'épicentre du phénomène de samedi sous l'océan, au large de la Nouvelle-Angleterre. Les secousses enregistrées sont les plus violentes depuis 1755 et si l'épicentre eût été dans une région populeuse, le nombre des morts aurait été considérable.

Il ne croit pas que le prochain tremblement de terre soit plus dangereux que le dernier ni qu'il y ait de mortalité à enregistrer si le monde garde son sang-froid.

LES COTES D'AMERIQUE SELEVENT

Palo Alto, Cal., 3, (S.P.A.) — Parlant du tremblement de terre qui a secoué l'est de l'Amérique, samedi dernier, le professeur Bailey Willis, de l'Université Stanford, qui est président de la Société sismologique d'Amérique, a déclaré que les deux côtes d'Amérique s'élèvent graduellement. Il a dit qu'il y a une pression sous-marine formidable, dans l'océan Pacifique qui tend à élever la côte. Le mouvement d'élevation sur la côte de l'Atlantique est moins accentué parce que la pression est apparemment moins grande. On ne connaît pas la cause de cette pression, mais ses effets sont très apparents. Il est porté à croire que la pression qui a causé le tremblement de terre de samedi avait comme centre la côte de l'Atlantique ou le golfe du Mexique.

On a exagéré les dégâts causés par le tremblement de terre

Les églises de Baie Saint-Paul et de Saint-Hilarion ne sont pas endommagées.

Québec, 3 (D.N.C.) — Une nouvelle venue du comté de Charlevoix a fait annoncer à un journal de cette ville la destruction de l'église de St-Hilarion. C'était une fausse nouvelle.

Ce matin, on rapporte de Chicoutimi que de nouvelles secousses sismiques ont été enregistrées à 1 heure 30. Hier, on recevait de Baie St-Paul le rapport que la voûte et les galeries de l'église paroissiale s'étaient écroulées au cours d'une forte secousse sismique dans l'après-midi de dimanche. C'était faux.

De Sainte-Anne de la Pocatière, on nous dit que les dommages ne sont pas aussi élevés qu'on l'a dit au début.

De St-Narcisse de Beauvillage, on écrit que le tremblement de terre a duré près de 3 minutes et fut très fort. A 11 heures, 1 heure et quatre heures, on a ressenti de nouvelles secousses.

A St-Guilhem, on affirme que la secousse a duré près de six minutes. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais la population a été en émoi.

AU PARLEMENT FEDERAL

La Chambre commencera probablement cet après-midi l'étude de la convention Petersen — Le bill des droits d'auteur — M. Lapierre demandera la construction du canal de la baie Georgienne.

Ottawa, 3 (D.N.C.) — Par résolution, M. Lapierre, député de Nipissing, demandera bientôt la construction du canal de la baie Georgienne et la continuation des travaux sur la rivière des Français.

La Chambre commencera cet après-midi l'étude du contrat conclu entre le gouvernement canadien et la compagnie Petersen de Londres pour l'établissement d'un service de transport entre le Canada et l'Angleterre. On croit que les conservateurs demanderont tout de suite à la Chambre de référer cette question à un comité spécial qui ferait, après M. Preston, une autre enquête complète et approfondie.

Le Comité qui étudie le bill des droits d'auteur a commencé à siéger, ce matin. Il s'est choisi comme président M. Raymond, député de Brantford. M. Edgar Chevrier, le parrain du bill, est là pour faire triompher les vues des auteurs. M. Blake Robertson représente les manufacturiers et s'oppose pour eux à la législation nouvelle.

COURTES NOUVELLES

Londres, 3, (S.P.A.) — Les journaux de ce matin mettent en évidence des messages de Paris concernant le nouveau pacte international de sécurité entre l'Allemagne et la Belgique. Le cabinet de Londres, assure certains journaux, a discuté cette question à sa réunion d'hier.

Quelque l'on n'ait rien décidé de définitif à ce sujet, on constate qu'un progrès considérable a été accompli dans cette direction.

Le Caire, 3, (S.P.A.) — Le rédacteur en chef de l'Elaham, journal partisan de Zaglou, a reçu ordre de quitter le Caire à une heure d'avis, hier soir. La police l'a escorté à Port Said.

Prague, 3, (S.P.A.) — Quatre délégués étrangers, qui assistaient à une conférence du parti communiste tchécoslovaque, ont été arrêtés. Deux sont Allemands, un autre est Australien et le quatrième est Albert Treint, la principale lumière du parti communiste français.

Minsk, Russie, 3, (S.P.A.) — Deux officiers polonais, accusés par les autorités soviétiques d'avoir conduit une incursion en territoire russe, à Kaidonov, en janvier dernier, ont été condamnés à être fusillés dans les 72 heures. Un troisième officier s'est suicidé pour éviter d'être capturé.

LES NOUVEAUX CONSTABLES

NOMS DES CINQUANTE-TROIS NOUVEAUX MEMBRES DE LA FORCE POLICIERE DE MONTREAL

Les nouveaux constables qui viennent d'engager le comité exécutif sont les suivants: Adrien Beaudoin, Liguori Bélanger, Aimé Belle-

LORD CREWE ET M. HERRIOT
TIENNENT UNE CONFERENCE

On comprend qu'ils ont discuté la permission accordée par la France à la Turquie de transporter les troupes turques à travers la Syrie.

Paris, 3 (S.P.A.) — L'ambassadeur britannique, Lord Crewe, a conféré avec M. Herriot, hier soir. On comprend qu'ils ont discuté la permission que le gouvernement français a accordée à la Turquie de transporter ses troupes à travers la Syrie pour réprimer la révolte dans le Kourdistan.

En 1921, la France avait assuré la Grande-Bretagne qu'elle ne permettrait pas à la Turquie d'employer les chemins de fer de Syrie au cours d'opérations contre la Grande-Bretagne. Le point de vue français est que les transports actuels sont faits dans le but de réprimer la révolte au Kourdistan et donc que la Grande-Bretagne ne peut s'y opposer. Mais le gouvernement britannique croit qu'il aura droit de se plaindre si les Turcs profitent des facilités qui leur sont accordées pour concentrer leurs troupes près de la frontière de l'Irak afin d'influencer la décision du conseil de la S. D. N. qui tente de résoudre le différend anglo-turc concernant la région de Mossoul.

On a exagéré les dégâts causés par le tremblement de terre

Les églises de Baie Saint-Paul et de Saint-Hilarion ne sont pas endommagées.

Québec, 3 (D.N.C.) — Une nouvelle venue du comté de Charlevoix a fait annoncer à un journal de cette ville la destruction de l'église de St-Hilarion. C'était une fausse nouvelle.

Ce matin, on rapporte de Chicoutimi que de nouvelles secousses sismiques ont été enregistrées à 1 heure 30. Hier, on recevait de Baie St-Paul le rapport que la voûte et les galeries de l'église paroissiale s'étaient écroulées au cours d'une forte secousse sismique dans l'après-midi de dimanche. C'était faux.

De Sainte-Anne de la Pocatière, on nous dit que les dommages ne sont pas aussi élevés qu'on l'a dit au début.

De St-Narcisse de Beauvillage, on écrit que le tremblement de terre a duré près de 3 minutes et fut très fort. A 11 heures, 1 heure et quatre heures, on a ressenti de nouvelles secousses.

A St-Guilhem, on affirme que la secousse a duré près de six minutes. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais la population a été en émoi.

LE 29 mars

Berlin, 3 (S.P.A.) — La date de l'élection présidentielle, pour élire un successeur au président Ebert dont les funérailles auront lieu jeudi, a été fixée au 29 mars.

Décès

ROBITAILLE. — A Montréal, le 1er mars 1925, décédé à l'âge de 83 ans, Philias Robitaille, époux d'Andrée Robitaille.

Funérailles mercredi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira du no 1164, rue Boulevard, à 7 heures 45 a.m., pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception, où le service sera célébré et de là au cimetière du Saint-Nicolas, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

BARRETE. — La famille Barrette remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de madame veuve O. Barrette, soit par offrandes de fleurs, bouquets spirituels, visites, assistance aux funérailles.

N JUBILE DE DIAMANT

28 FEVRIER, AU PENSIONNAT MONT-ROYAL, ON FÉTAIT LE SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE CONSECRATION RELIGIEUSE DE MÈRE MARTIN, SUPÉRIEURE PROVINCIALE DES SS. NN. DE JESUS ET DE MARIE.

Samedi, le 28, à 9 heures, au pensionnat Mont-Royal, une fête jubilaire des plus imposantes et des plus solennelles. Maitresses et élèves célébraient le soixantième anniversaire de consécration religieuse de Mère Martin de l'Ascension, supérieure provinciale de la communauté des SS. NN. de Jésus et de Marie. "On l'a dit avec raison: Un sixième anniversaire est un chiffre d'or orné de diamants qui a un passé glorieux."

Mère Martin de l'Ascension, entrée au noviciat à 14 ans, fit profession à 16; et, depuis soixante ans, contribua par ses vertus religieuses, son intelligence supérieure, ses hautes qualités administratives, à la prospérité de son institut, qu'elle a considérablement agrandi par la fondation de nombreuses maisons, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. D'abord éducatrice dévouée et arroyante, institutrice compétente dans les deux langues, à Lonsdale, à Amherstburg, à Windsor, à Manitoba, où elle demeura dix-huit ans, elle fut nommée supérieure locale, puis devint secrétaire générale. C'est alors que, de sa plume aussi élégante que viridique et expérimentée, elle légua par la rédaction de la *Vie de Mère Marie-Rose*, de la *Règle et du Coutumier*, le plus riche et le plus précieux héritage à sa grande famille religieuse. Enfin, elle fut supérieure générale de la communauté pendant dix ans; la maison-mère lui fit des fêtes splendides, à son jubilé d'or.

Le souvenir des fêtes de son jubilé de diamant se conservera vivace, plein de charmes, au pensionnat Mont-Royal. La radiuse journée du 27 commença par trois messes, dites à la même heure, par le R. T. Filiatrault, S.J., recteur à l'Immaculée-Conception, et les RR. PP. Dugas, S.J. et A. Dugré, S.J., aumôniers. La fête jubilaire, inaugurée par de telles actions de grâces, rendit si heureuses, et l'héroïne du jour et les sœurs et les élèves; la chapelle, habilement décorée pour la circonstance, le maître-autel surmonté d'un brillant sixième en lumières électriques, le chant, la musique, la communion générale, en firent le plus beau prélude.

A 10 heures 30, grande réception dans la vaste salle, où étaient groupées dans les fougères, les palmiers et les fleurs, 325 élèves, vêtues de leur robe blanche, ornée de roses, et vert feuillage et de gentils bou-

tons de roses. Un magnifique programme se déroula avec grâce et avec entrain, en présence de la jubilaire; de Sr. M. Léone, supérieure de la maison; de toutes les supérieures, assistantes et autres sœurs de la province, et de plusieurs religieuses du couvent d'Hochelaga.

Dans leur adresse, les élèves rendirent un filial hommage à la jubilaire en ces termes: "Vos encouragements, votre généreux labeur ont assuré partout un progrès réel et durable; vos soins ont fait avancer les études; vous avez fondé des écoles normales, mis en honneur la cause de l'éducation, votre oeuvre par excellence, l'oeuvre sacrée de votre institut. Développer les esprits, cultiver les coeurs, élever les âmes, telle a été votre noble devise, depuis vos premières années de votre apostolat."

"Nous pourrions dire beaucoup de choses encore; mais les anges en ont déjà fait le rapport à Dieu, et il vous en réserve la gloire, au jour des immortelles récompenses. Pour nous, au récit d'une carrière si belle et si utile à l'Eglise et à la Patrie, nous sentons nos âmes éprises du plus pur idéal: devenir des jeunes filles qui feront la consolation de nos familles; plus tard, des femmes aux convictions solides et l'ornement de la société."

Mère Martin de l'Ascension répondit avec beaucoup de justesse et d'a-propos à ce qui avait été déjà dit et fait en son honneur, elle ajouta: "Un jubilé de diamant fait naître dans l'âme deux grands sentiments qui peuvent se traduire par le *Te Deum*, pour remercier Dieu de soixante ans de grâces et de bénédictions et par le *Miserere*, demandant avec le saint roi-pénitent, pardon à Dieu de n'avoir pas mieux profité de l'abondance de ses bienfaits."

LE RADIO

POSTE CNRA-MONCTON (313 METRES) — CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA.

Concert de mardi le 3 mars, 1925, à 7 h. 30 p.m. — Chant et musique instrumentale par de jeunes artistes. Programme rendu par le Conservatoire musical de Halifax, N.-E. Piano: *Ballade* en la bémol, 47ème Op. (Chopin) par Mlle Minnie Black. Chant: *On the Immortal Height* (Verdi) par M. Fred Guilford. Violon: *Danse Espagnole* (Rehfeld) par Mlle Jean Fraser. Piano: *Andante et Rondo Capriccioso* (Mendelssohn) par Mlle Hélène Wilson. Chant: *Welcome Sweet Wind* (Cadman) et *Lind! Lou* (Strickland), par Mlle Edith Bowes. Violoncelle: *Nocturne* (Trowell) et *La Gavotte* (Popper) par Mlle Annie Webber. Chant: *Sérénade des Anges* (Braga), par Mlle Gladys Allanach. Piano: *Scherzo en do dièse mineur* (Chopin) par Mlle Penelope Giannou. Chant: *With Verdure Cold* (Haydn) par Mlle Grace Burgoyne. Violon: *Romance en ré mineur* (Wieniawski) et *Prélude et Allegro* (Pugnani-Kreisler), par M. Julius Silverman. Chant: *Drink to Me Only With Thine Eyes* (English) et *Belle Me He* (all these *Endearing Young Chitims* (Irish) et *The Standard of the Brave O'Mar* (Scottish), par M. Fred M. Guilford. Piano: *Saint François Marchant sur les Flots* (Liszt), par M. Frank Page.

Seconde partie: Programme de musique populaire par les Rainbow Melody Boys de Moncton, N.-B.

UNE FEMME D'ONTARIO RECOUVRE SA SANTE

Désire que les autres connaissent le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Mount Forest, Ont. — "Avant de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, j'étais faible et malade. Je de-



mourais alors à Ailsa Craig, et un jour une amie vint et raconta son expérience avec le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et me conseilla d'en prendre une bouteille, ce que j'ai fait. Je devins plus forte et les douleurs cessèrent. Je suis contente d'avoir connu ce remède, et je pense qu'il est sans égal pour les femmes qui ont des maux de ce genre. Je ne puis trop hautement louer le Composé Végétal pour le bien qu'il m'a fait. Dès que je connais une femme qui souffre, je suis contente de lui en parler." — Mme Wm. Hildale, R.R. No. 1, Mount Forest, Ontario.

Les femmes de tout le Dominion trouvent la santé dans le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Nous n'employons dans sa préparation aucune drogue nuisible — des racines et herbes saines — on peut le prendre en toute sûreté, même la mère qui allaite. Tous les pharmaciens le vendent.

Film de Luxe

I.N.R.I.

La Passion

Grand Prologue
Chant

ST-DENIS

La chorale Sainte-Brigide

La Chorale de Sainte-Brigide organise pour mardi soir le 10 mars 1925 son grand euechre annuel à la salle de l'Assistance publique, coin Berri et Lagachetière.

On peut voir les 200 prix exposés dans la vitrine de la pharmacie J. A. E. Gauvin, coin Sainte-Catherine et Maisonneuve. \$2.50 en or seront donnés comme prix de présence.

— Non. Elle n'a pas de cousin officier, que je sache. Je connais peu les Comiso, il est vrai.

"Mais la voici, ajouta-t-elle, peut-être pourr-elle vous éclairer."

Mme de Trescault entra à ce moment.

Le colonel lui renouvela l'interrogation posée à Mlle de Maryls.

Lia répondit aux feintes où excellait sa cousine, aussi répondit-elle à peine aux questions de son futur mari.

Le hasard a probablement tout fait, insinua péniblement la pauvre femme. Mais vous n'avez point à vous plaindre du résultat, ni moi non plus: voyez, se hâta-t-elle d'ajouter.

Et, tandis que Samaran épanouissait à deux reprises la lettre de sa fille:

— Je compte répondre aujourd'hui même à cette chère enfant, poursuivait Lia.

— Viendrez-vous à ce concert?

— Cela me semble un peu en dehors des habitudes reçues. Mais vous irez vous, mon ami, et vous m'amènerez Marguerite.

— Si vous ramenez Miguy, dit Mlle de Maryls, laissez au Vigneron son institutrice et votre invalide. Ils seraient par trop encombrants, surtout si nous réussissons à trouver une station alpestre non loin du centre des manoeuvres en montagne auxquelles votre régiment doit prendre part dans deux mois.

On se mit à passer en revue ces stations. Mais il n'était guère possible de faire un choix avant que Samara ne connût le plan des manoeuvres.

Toutefois, le projet demeura arrêté dans ses grandes lignes.

Le plaisir d'en discuter, au long du jour, fit oublier au colonel l'épître de maman Ribou. Rien, ni personne ne lui avait rappelée, ce fut seulement le soir, en rentrant chez lui, qu'il y songea de nouveau.

Une seconde lecture ne la lui rendit pas plus compréhensible. Il se borna donc à répondre:

"Très bien, mon brave Fortuné, j'ai toute confiance en ta sagacité et le résultat obtenu m'enchantera. Nous causerons de tout cela bientôt."

A Marguerite, il télégraphia: "Très satisfait de ta bonne petite lettre. Recevras réponse sans tarder. Serai lundi près de toi. Compte te ramener ici mercredi."

IX

Il était neuf heures du soir. Les premiers équipages amenant les invités du docteur Hème se succédaient de minute en minute devant les salons du casino, devenus pour un jour ceux du médecin-inspecteur.

(A suivre)

"MIGUY", de Perrault, joli volume cartonné, en vente au Service de Librairie du "Devoir", 15 sous franco. Ecrire à case postale 420, Montréal.

Ce journal est imprimé aux Nos 338-340, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée) GUYARD, PELLETIER, administrateurs et associés.



Vente du 14^{ème} Anniversaire GOODWIN

Ces quatorze années ont été des années de succès continu. Celle qui vient de se terminer a été l'une des plus belles de notre histoire, et celle que nous commençons promet d'être plus belle encore.

Deux choses ont surtout contribué à ce succès.

LA PREMIERE fut le patronage sans cesse croissant du public.

LA SECONDE, le fait d'avoir toujours agi de manière à rendre "Service".

Et ce, en cherchant de la marchandise qui donne le meilleur service à nos clients — en nous servant de nos grands pouvoirs financiers pour acheter en très grandes quantités et ainsi à prix plus bas dont nous faisons profiter nos clients — en augmentant sans cesse les commodités offertes à nos clients — en rendant le choix plus facile à nos clients — en nous tenant continuellement au courant de la dernière mode et des améliorations les plus modernes — en permettant à nos clients de faire leurs achats avec plus de facilités — en leur permettant d'avoir plus pour la somme dépensée par l'application des méthodes commerciales modernes — en rendant le travail plus agréable à notre personnel.

C'est avec le plus grand plaisir que nous invitons tous nos anciens clients et nos nouveaux amis à venir célébrer cet événement

par une vente anniversaire de 10 jours, commençant mercredi 4 mars et se terminant samedi 14 mars.

Cette vente a demandé de longs mois de préparation, des jours et même des nuits de travail sans relâche, des voyages vers presque tous les points du globe, d'innombrables commandes aux manufacturiers (qui nous ont apporté la collaboration la plus efficace), et présente des occasions merveilleuses, des articles pour le printemps juste au commencement de la saison printanière, des marchandises

de qualité étonnante à des prix encore plus étonnants.

Chaque étage de notre magasin, chaque rayon, chaque comptoir, chaque table, présentent des occasions extraordinaires pour tous les membres de la famille comme pour toutes les pièces de la maison.

Voyez nos annonces de chaque jour dans les journaux, voyez nos étalages (qui seront renouvelés quotidiennement) pour vous tenir au courant de toutes ces occasions merveilleuses.

PENDANT NOTRE VENTE ANNIVERSAIRE

Leurs frais de chemins de fer seront remboursés à nos clients qui viendront de:—

25 à 40 milles de Montréal	— s'ils achètent pour 20.00 et plus.
41 à 60 milles de Montréal	— s'ils achètent pour 25.00 et plus.
61 à 80 milles de Montréal	— s'ils achètent pour 50.00 et plus.
81 à 100 milles de Montréal	— s'ils achètent pour 60.00 et plus.
101 à 175 milles de Montréal	— s'ils achètent pour 75.00 et plus.

Une Brève Liste des Occasions de Mercredi POUR DAMES

Nouvelles robes en soies et crêpes variés, en un grand choix de modèles et couleurs ...

19.95

Rég. 39.75 à 59.75.

Charmants chapeaux joliment garnis, présentant une grande variété de modèles et de couleurs ...

2.99

Rég. 5.00 à 8.95.

Gantelets de soie à manchettes tailleur ou de fantaisie. Les plus nouvelles couleurs ...

.95

Rég. 1.50 à 2.50.

Bas en pure soie, légèrement imparfaits mais aussi bons que d'autres de première qualité. Toutes les couleurs ...

1.49

Rég. 2.00

Souliers de marques supérieures telles que "La Parisienne", "Getty & Scott" et autres. Nombreux modèles et toutes les pointures ...

3.85

Rég. 7.50 à 10.00.

Echarpes de soie ou crêpe de Chine en superbes couleurs et dessins ...

1.95

Rég. 2.95 à 5.00.

Mouchoirs de fin lin suisse, blancs et de couleurs ...

.25

Rég. .35.

Mouchoirs de crêpe de Chine en toutes les couleurs ...

.15

Rég. .25.

POUR HOMMES

Chandails ouverts ou fermés, échantillons Wolsey ou Universal, unis et de fantaisie, tous pure laine ...

3.95

Rég. 5.50 à 12.50.

Chaussettes de cachemire tout laine, ou en soie et laine ...

.49

Rég. .65 et .85.

Pyjamas de finette à brandebourgs de soie ...

1.98

Rég. 3.50.

Pour GARÇONNETS

Complets à deux culottes en étoffes tout laine variées pour 9 à 18 ans ...

11.95

Rég. 16.50 à 18.00.

Pyjamas de finette en plusieurs dessins et couleurs ...

1.69

Rég. 2.50.

POUR LA MAISON

Carpets Axminster de 9 pieds x 10 pieds 6 pouces un dessin de toute beauté ...

29.95

Cretonnes en magnifiques couleurs et dessins, la verge ...

.49

Rég. .75 et 1.00.

Velours de lin français, avec ou sans envers, en riches nuances. La verge ...

2.98

50 mobiliers chertfield à **169.75**

Rég. 250.00 à 350.00, dont plusieurs "Sani-Bilt" et "Kroehler", couvertures variées.

Feuilleton du "Devoir"

MIGUY

par Pierre Perrault

33

(Suite)

"Vous pensez mon colonel, M. Armel, des le troisième jour, sans avoir l'air de rien, que l'en suis encore épaté, il avait trouvé le moyen de tout se faire conter par Miguy. Et, petit à petit, il te vous la tournait comme un gant! Que ça n'en réjouissait le coeur."

Aujourd'hui, la présente est pour narrer une affaire qui vous fera un sensible plaisir. C'est qu'ils ont joué ensemble, comme qui dirait, des écoliers, à qui qui ferait le plus beau dessin de moulin. Ça été mon lieutenant. Pour lors, je ne peux pas bien vous expliquer ça, vu que je ne l'ai pas compris; mais enfin, ce qu'il y a de sûr et de certain, "par discrétion", qu'ils ont dit, il a fallu que notre Miguy s'engage à faire ce que M. Armel lui commanderait.

"Alors il l'a condamnée à écrire à votre future."

"Mon colonel, j'ai l'aimable plaisir de vous apprendre que la lettre a été faite ce soir, par eux deux, et que mon lieutenant l'a emportée pour la mettre à la poste à Bourdon-Lancy, où il a l'air de prendre les eaux."

"Je ne sais pas si son ami, le Père Didier, un missionnaire, est aussi dans la chose, mais je le croirais. C'est un bien brave homme. Vous êtes parfaitement tombé, mon colonel, je me permets de vous le dire avec tout le respect que je vous porte."

"Votre serviteur bien dévoué, Fortuné RIBOU."

Sa lettre parvint à destination en même temps que celle de Miguy.

Samaran la lut avec un véritable ahurissement. L'intrusion dans ses affaires d'un jeune homme que sa fille avait accueilli presque trop bien, le résultat obtenu, le titre de lieutenant que lui donnait l'invalide, autant d'énigmes.

Certes, il n'avait que des actions de grâce à rendre à cet inconnu. Mais d'où sortait-il? A quel mobile avait-il obéi? Et comment miss Winter ne lui en avait-elle pas parlé jusqu'ici?

Serait-ce à ce M. Armel qu'elle faisait allusion dans une de ses lettres? cela se pourrait, au fait. Il les lisait si peu! Sous prétexte que la bonne Anglaise avait une prose nuageuse comme le ciel de son pays, Samaran s'en tenait aux

passages ayant trait à l'état physique et moral de sa fille.

Vive maman Ribou! Il voyait de travers, mais ce qu'il croyait voir, il le disait tout net!

Le père de Miguy consulta l'annuaire: le nom d'Armel ne s'y trouvait pas.

Ce jeune homme serait-il étranger? Peut-être... Lia avait pu dépecher quelque parent là-bas, avec mission de lui gagner Marguerite. Il ne tarderait pas à l'apprendre: neuf heures sonnaient.

A ce moment, il avait coutume de se rendre dans un salon du nez-de-chaussée, toujours désert le matin, et d'y attendre ces dames pour sortir avec elles.

Mlle de Maryls continuait de surveiller la marche de son roman avec la sollicitude d'un auteur dramatique, faisant répéter sa première pièce.

Depuis quelques jours, elle avait pas mal de tablature: Lia redevenait inquiète.

Que de fois la pauvre femme s'était levée, résolue de tout avouer à Samaran avant le soir! Puis toujours hésitante, tiraillée entre sa droiture native encouragée par son fils, et la domination étroite de sa cousine, elle laissait fuir l'occasion.

La lettre de Miguy la bouleversa. A la pensée de ces deux enfants réunis, l'un pour obtenir une concession, l'autre pour la faire, elle fondit en larmes.

Elle pleurait encore, lorsque Mlle de Maryls entra chez elle.

— Qu'avez-vous? s'écria celle-ci mécontente.

Lia lui tendit la lettre de Miguy.

— C'est là ce qui provoque vos larmes? Vous devriez en être ravie, ma chère.

— Je pleure, non parce que je l'ai reçue, mais parce que...

Elle s'interrompit pour reprendre: — A quel bon vous le dire? Vous ne le comprendriez pas.

— Du drame! C'est bien le moment! Baignez vos yeux, le colonel doit nous attendre: c'est l'heure du verre d'eau.

— Allez lui faire prendre patience, ma chère amie. Je ne veux pas qu'il s'aperçoive que j'ai pleuré.

Florieuse descendit. Samaran lui fit part des renseignements donnés par maman Ribou, et s'informa: — Mme de Trescault aurait-elle envoyé quelque jeune parent?

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre et d'œufs, à Montréal, pour la journée d'hier, le lundi précédent et le jour correspondant l'an dernier.

	1925	1924
Beurre, coill.	75 55 18	
Oufs, caisses	1242 1506 510	

LES PRIX DE GROS

Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus, ce matin, pour les farines, chez Elzébet Turgeon, édifice du Board of Trade; pour les œufs, le beurre, le fromage, le miel, le saindoux, chez Z. Limoges et Cie, 26, rue William; pour les pommes de terre, chez A. Lalonde, 22-24, place Jacques-Cartier.

FARINE

Par baril, 2 sacs:
1ère qualité \$11.10
2ème qualité \$10.60
Forte à boulanger, le baril \$10.40
Farine à pâtisserie \$9.90

OEUF

Oufs Chanteclerc 48s.
Extra frais 45s.
Premiers frais 40s.
Seconds frais 37s.

BEURRE

Beurre frais:
Crémier no 1 34s.
Crémier no 2 33s.
En bloc de 1 livre:
Crémier no 1 35s.
Crémier no 2 34s.

FROMAGE

Fort à la meule 27s.
Au morceau 28s.
Doux, à la meule 26s.
Au morceau 26s.
Oka 42s.

MIEL

Blanc, en gâteau:
No 1 23s.
No 2 20s.
Miel coulé:
Brun, en seau de 60 livres, la livre 10s.
Brun, seau de 5 lbs, la livre 11s.
Blanc, caniste de 5 lbs, la livre 15s.
Caniste de 2 lbs 1/2, la livre 15 1/2s.

POMMES DE TERRE

Pommes de terre du bas Saint-Laurent, 75s. le sac de 90 lbs; pommes de terre du Nouveau-Brunswick, le sac de 90 livres, 85 sous au char, livrées à Montréal; elles se revendent 90 et 91 s. les 80 livres.
Les pommes de terre de l'île du Prince Edouard se vendent 90s. par 90 livres aux wagons; Elles se revendent \$1.10 les 80 livres.

LES GRAINS

La maison Quintal et Cooney cote, prix vendant à Montréal:

	BLE
No 1, Northern	\$2.00
No 2, Northern	\$2.01
No 3, Northern	\$1.96

AVOINE

No 2, Canada ouest	77s.
No 3, Canada ouest	71s.
No 1, d'alimentation	69s.
No 2, d'alimentation	67s.
Mais jaune no 2	\$1.46
Mais argentin	\$1.42

FOURRAGE

Nous cotons, prix vendant à Montréal:
Mli no 1 \$15.00 à \$15.50
Mli no 2 \$14.00 à \$15.00
Mli no 3 \$13.50 à \$14.00

Les rentes perpétuelles du tramway

Les porteurs de rentes 5 pour cent (Debutent stock) de la Compagnie des tramways de Montréal ont convenu, de procéder au rachat de tous les titres en cours, cette émission dans les conditions que nous avons déjà annoncées.
Indiquons brièvement les effets pratiques du nouvel état de choses. Il comportera plusieurs avantages appréciables. D'abord celui d'assouplir la structure financière de l'entreprise. Voici pourquoi: A l'échéance des obligations 5 p. c., — l'ère hypothèque, les Rentes (Debutent Stock) auraient automatiquement, en 1941, pris rang à leur place comme première créance hypothécaire sur les actifs de la compagnie. Or, ces titres n'ont pas d'échéance prévue. Il est donc évident que la réalisation d'une telle éventualité eût présenté de sérieux inconvénients; elle aurait été un obstacle à l'amortissement graduel de cette dette, sauf par des achats de titres dans le marché, à prix variables, et rendu plus difficile onéreux, le financement des besoins que la croissance de la ville et de sa population fera naître inévitablement au cours des années.
En créant des titres d'hypothèque générale au même taux mais remboursables à une date déterminée, en 1955, la compagnie a résolu la difficulté. Par eux s'effectuera, sans encombre, le remboursement des 5 p. c., — l'ère hypothèque 1941, d'où la désignation "Refunding" des nouvelles obligations qui vont être émises présentement. Egalement par eux, la compagnie se ménage toutes les facilités pour obtenir les capitaux dont elle aura besoin, entretemps ou après. La conversion faite, la dette obligeait et le capital-actions s'établiront comme suit:
Obligations 1ère hyp. 5 p. c. 1941: Montant autorisé \$25,000,000; émis \$21,351,000.
Obligations "General & Rfdg." 5 p. c. 1955: Montant autorisé \$100,000,000; émis \$17,826,500.
Actions ordinaires: Montant autorisé \$20,000,000; émis \$4,000,000.

LA CONSTRUCTION

La valeur des permis de construction accordés à l'hôtel de ville au cours du mois de février est de \$1,983,668, au lieu de \$671,985 en février 1924, une augmentation de \$1,311,683 et au lieu de \$323,435 et de \$561,100 en février 1923 et 1921.
La construction des logements augmente aussi. Des permis pour 139 maisons comprenant 298 logements ont été accordés le mois dernier au lieu de 91 maisons représentant 270 logements en février 1924.
Voici comment s'est répartie la construction pendant le mois de février écoulé. Il a été émis 248 permis représentant une valeur de \$1,983,668. Ces permis sont pour 139 maisons formant 298 logements et 15 magasins; 53 hangars, 11 garages, 2 manufactures, 5 entrepôts, une école, un hôpital et 36 constructions diverses.
L'activité s'est surtout fait sentir dans les derniers jours de février, alors que des permis ont été émis pour la construction d'un hôpital et pour plus de \$450,000 de maisons pour une seule compagnie.
Dans la construction nouvelle, il a été émis 174 permis d'une valeur totale de \$1,831,308. Ces permis sont pour la construction de 105 maisons formant 253 logements et 3 magasins de 53 hangars, 9 garages, 2 manufactures, 3 entrepôts, un hôpital et une chambre à fournaies qui à elle seule coûtera \$20,000. Les modifications, la construction a été comme suit: 74 permis d'une valeur de \$152,360, pour 34 maisons formant 45 logements; pour 12 magasins, 2 garages, 2 entrepôts, une école et 35 constructions diverses.
Les permis qui ont été émis pendant le dernier jour de février représentent une valeur de près de \$475,000. Les principaux ont été les suivants:
Bois de Boulogne, quartier Ahuntsic, 2 maisons formant 4 logements, 40 x 90, à 2 étages; coût, \$6,500. Propriétaire, J.-E. Blanchard, 6254 Valmont.
Angle Ontario et de la Montagne, quartier Saint-André, 12 maisons formant 12 logements, 24 x 40, à 3 étages; coût, \$144,000; 10 maisons formant 10 logements, 24 x 40, à 3 étages; coût, \$120,000; 5 maisons formant 5 logements, 25 x 40, à 3 étages; coût, \$60,000; 3 maisons formant 3 logements, 26 x 40, à 3 étages; coût, \$36,000; 2 maisons formant 2 logements, 24 x 40, à 3 étages; coût, \$24,000; 2 maisons formant 2 logements, 24 x 38, à 3 étages; coût, \$24,000; une chambre à fournaies, 24 x 40, à un étage, coût, \$20,000, propriétaire, Mansions Development Company, Limited, 14 Chelsea Place.
10ème Avenue, quartier Rosemont, une maison formant 3 logements, 25 x 40, à 2 étages, coût, \$3,500. Propriétaire, H. Valliquette, 5565, 1ère Avenue de Rosemont.
Rue de Bazilly, quartier Saint-Paul, une maison formant un logement, 25 x 30, à un étage, coût, \$1,800. Propriétaire, J.-B. Laforest, 114 Saint-Martin.

LA MATINÉE À LA BOURSE

LE NATIONAL BREWERIES ET L'ATLANTIC SUGAR SE RAFERMISSENT. — LE DETROIT REMONTE UN PEU. — LES SPANISH RIVER SONT FORTS.
Les titres du compartiment alimentaire sont actuellement les vendettes sur notre place. Ce matin, l'attention du spéculateur était retenue par le National Breweries, l'Atlantic Sugar, le Dominion Canners.
Les deux premiers, ont réagi après leur faiblesse d'hier. Toute baisse doit avoir une fin mais dans le cas de ces valeurs elle vient plus vite qu'on ne l'attendait.
Il ne semble pas que la paix ait été conclue entre les brasseries locales et normalement la guerre des prix devrait se continuer. Pour l'action National Breweries s'est ressaisie ce matin et de 53 3/4 elle est remontée à 54 1/4 pour clore à 54 1-8. Sans doute les spéculateurs croient-ils que les hostilités entre les brasseries ne dureront pas si longtemps que les recettes des diverses entreprises en soient compromises.
L'Atlantic Sugar avait tout à fait bonne mine, ce matin, à 21 1/2 comparativement à 20 1/2, hier soir. L'action de préférence est passée de 58 à 60, ce qui lui laisse de la marge cependant avant qu'elle n'atteigne son ancien niveau, à 80. La déclaration faite par les autorités de la bourse au sujet des rumeurs d'enquête sur les agissements de certaines maisons de courtage paraît avoir redonné un peu de confiance au public.
Les actions Cuban Canadian Sugar ont été assez actives. Le titre ordinaire est resté au même prix ou à peu près, entre 9 1/4 et 9 1/2; le titre de préférence est monté d'environ deux points, à 45.
Le Dominion Canners, qui avait été vigoureux depuis plusieurs semaines, a été pris de faiblesse, ce matin. Dès l'ouverture le cours est tombé à 84 comparativement à 89, hier soir. Plus tard il est remonté à 86 sans pouvoir se maintenir si haut. Les dernières ventes se sont faites à 84 3/4.
Les deux Spanish River ont été l'objet d'une demande assez soutenue et les prix sont montés, de 2 points 1/4 pour l'action commune et de 1 point 1/2, pour l'action de préférence. Au compartiment des utilités publiques le Detroit est monté de 3-4 de point, à 21, et le Montreal Power, d'un point, à 175. L'action ordinaire Asbestos s'est améliorée de 1 point 5-8.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L. G. Beaulieu et Cie.)

BOURSE DE MONTREAL

DE 10 A 11 H. A.M.

National Breweries, 40s de 65 1/2 à 65 à 65 1/2	
Bell Telephone, 1 à 134	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 de 20 7/8 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

National Breweries, 240 de 54 1/2 à 54 1/2	
Abitibi P. and P., 100 à 65	
Bell Telephone, 101 1/2	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

National Breweries, 240 de 54 1/2 à 54 1/2	
Abitibi P. and P., 100 à 65	
Bell Telephone, 101 1/2	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

National Breweries, 240 de 54 1/2 à 54 1/2	
Abitibi P. and P., 100 à 65	
Bell Telephone, 101 1/2	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

National Breweries, 240 de 54 1/2 à 54 1/2	
Abitibi P. and P., 100 à 65	
Bell Telephone, 101 1/2	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

National Breweries, 240 de 54 1/2 à 54 1/2	
Abitibi P. and P., 100 à 65	
Bell Telephone, 101 1/2	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

National Breweries, 240 de 54 1/2 à 54 1/2	
Abitibi P. and P., 100 à 65	
Bell Telephone, 101 1/2	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

National Breweries, 240 de 54 1/2 à 54 1/2	
Abitibi P. and P., 100 à 65	
Bell Telephone, 101 1/2	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

National Breweries, 240 de 54 1/2 à 54 1/2	
Abitibi P. and P., 100 à 65	
Bell Telephone, 101 1/2	
Brazilian Traction, 2 1/2 à 54	
Brompton P. and P., 25 à 20 7/8	
Canadian Car, 100 de 54 1/2 à 55 1/2	
Canadian Industrial Alcohol, 5 à 18 1/4	
Detroit United, 50 à 21	
Consolidated Smelting, 345 de 70 1/2 à 70 1/2	
Laurentide Co., 30 de 38 1/2 à 38 1/2	
Montreal Power, 50 de 174 1/2 à 175	
Spanish River, 350 de 107 1/2 à 108 1/2	
Spanish River, 350 de 120 1/2 à 122	
Shawinigan, 15 à 125 1/2	
Whinnip, 35 de 46 1/2 à 46 1/2	
Atlantic Pfr., 25 à 51	
Waggonmack, 50 à 51 1/2	
Crown Reserve, 50 à 47	
Cuban Sugar, 10 à 9 1/2	
Asbestos Pfr., 10 à 85	
A. Sugar, 5 de 20 1/2 à 21	
Dominion Canners, 50 à 84	

DE 11 H. A 11 H. 45 A.M.

payable le 15 mai aux inscrits du
sur les actions ordinaires —
c., pour le même trimestre, pay-
le 1er mai aux inscrits du
vril, sur les actions de préférence.
Wabasco Cotton Co. — \$1 par
on pour le trimestre se terminant
le 31 mars, payable le 2 avril.

LA VIE SPORTIVE

A mon avis...

Les fervents du sport des poids et halteres auront bientôt l'avantage d'être témoins d'une rencontre qui promet d'être fort intéressante car les deux héros aux prises sont deux athlètes bien connus du public amateur. En effet Arthur Giroux et Anthony Matyssek ont déjà pris part à des concours en cette ville et tous les adeptes du sport hallophile connaissent la valeur des deux forts à bras.

Il serait assez difficile de choisir le vainqueur de ce match tant les chances semblent être égales mais ce que nous pouvons dire sans crainte de nous tromper c'est que la victoire sera remportée par une faible marge.

Arthur Giroux est peut-être doué d'une plus grande force naturelle que le Bohémien mais d'un autre côté Matyssek est plus beau levreur de poids et de ce côté il peut être facilement comparé au Français Cadine qui émerveilla les amateurs lors de son match avec Giroux, au Théâtre Saint-Denis, l'an dernier. Le protégé de Wilfrid Cabana lève en science et il est de plus doué d'une force extraordinaire pour un homme de son poids.

Giroux semble avoir l'avantage dans le lever de terre mais pour le dévissé il sera sûrement battu par son rival. Dans le jeter en barre le Canadien devrait obtenir une avance assez considérable mais par contre Matyssek est favorisé dans le jeter en barre derrière la tête dans un temps limité et dans ce tour de force le Bohémien établira probablement un record mondial. Dans l'épaullement d'un poids court Giroux est sûrement supérieur à l'étranger mais le dévissé et le ramasse Matyssek gagnera plusieurs livres. Giroux n'a pu se faire justice dans sa rencontre avec Cadine car il fut victime d'un accident et dut abandonner la victoire à son vaillant adversaire mais aujourd'hui le samson canadien est en excellente forme et il se propose bien de démontrer qu'il doit être considéré comme l'un des plus forts hommes de l'Amérique. Cette rencontre comme nous l'avons déjà annoncé aura lieu au Monument National le 16 mars et nul doute que tous les fervents du sport des poids et halteres ne voudront pas manquer ce match important.

X.-E. NARBONNE.

AU NATIONAL

LES CHAMPIONNATS DE BOXE DE MONTREAL

Les champions de boxe amateurs pour la ville de Montréal seront disputés, au gymnase du National, le 10 et le 11 mars, c'est-à-dire mardi et mercredi de la semaine prochaine. Ce seront là deux soirées que les amateurs de boxe ne devront pas manquer.

Les deux dernières soirées de boxe données au National ont remporté un franc succès. Chaque fois l'assistance était nombreuse, preuve que les membres du National et le public en général apprécient de plus en plus le beau travail fait par Eugène Brousseau à la maison de la rue Cherrier.

Les deux soirées de la semaine prochaine seront particulièrement intéressantes. On verra aux prises les meilleurs boxeurs amateurs de la ville et l'on sait l'ardeur que mettent au jeu les amateurs, les véritables amateurs, ceux qui n'entrent dans un tournoi que la gloire de triompher.

Les formules d'adhésions ont été adressées ces jours derniers aux diverses associations sœurs et les inscriptions ne tardent pas à parvenir à l'administration du National. Nous publierons au fur et à mesure les noms des athlètes qui prendront part au tournoi. Les billets pour les deux soirées seront mis en vente prochainement au contrôle du National.

LA GALERIE DES ATHLETES AU NATIONAL

Nous apprenons que M. Achille Racicot, avec la collaboration de ses collègues au conseil d'administration du National, se prépare à réaliser le projet qu'il avait exposé lors de la dernière assemblée annuelle: celui de créer, à la paillasse de la rue Cherrier, une galerie de portraits des grands athlètes canadiens-français. Pour le choix des athlètes qui doivent figurer dans cette galerie, M. Racicot organisait un vote populaire, par l'entremise de la presse montrealaise. On demandait au public de dire quels sont les athlètes, présents et passés, qui méritent le plus d'être exposés en image dans la maison du National, qui deviendrait comme le panthéon sportif du Canada-français.

Nous reparlerons de ce projet.

Willie Hoppe est

éliminé du championnat

Chicago, 3.—Willie Hoppe, champion du monde au billard 18.2, a perdu hier soir sa dernière chance de conserver son titre en subissant une défaite aux mains du champion de Belgique, Edouard Foremans, par un résultat de 400 à 36 dans une partie qui a duré sept manches.

La défaite de Hoppe augmente les chances de Schaefer, car celui-ci a remporté hier soir sa quatrième victoire consécutive sans avoir subi de défaite. Schaefer a vaincu Suzuki, joueur japonais, par un résultat de 400 à 175.

Ce soir Schaefer et Hoppe se viendront aux prises.

FORUM
UPTOWN 9112

Ottawa vs Montreal
 Mercredi, 4 mars, à 8 h. 30 du soir.
 Promenade, \$2.50; sièges réservés, \$1.50, \$1.00. Admission générale, 50 cents.
 Tous les prix comprennent la taxe.
 Billets en vente jeudi à 9 h. du matin.

UNE INTERVIEW DU PLUS GRAND DES PUGILISTES FRANÇAIS

Malgré des offres alléchantes reçues d'Amérique, Georges Carpentier nous annonce qu'il considère sa carrière de boxeur comme terminée.

L'opinion du champion sur Paolino, Dempsey, Gibbons, Mascarit, Molina, Criqui, et sur le niveau international médiocre des boxeurs français, qui manquent d'entraîneurs compétents, de conseils et de technique raisonnée.

Il n'y a pas, dans l'histoire des temps modernes, un chef d'Etat, un commandant d'armée, un artiste, ni un sportif qui soient entourés d'une popularité universelle équivalente à celle de Georges Carpentier. Pendant des années, alors qu'il remportait victoire sur victoire, Carpentier fut l'idole de l'ancien et du nouveau monde.

Aujourd'hui, ce boxeur incomparable n'assiste que très rarement aux combats de boxe, on le rencontre moins souvent que naguère dans les fêtes de théâtre ou de bienfaisance.

Il vient, pourtant, d'arbitrer le match Paolino-Humbek. Durant les quatre reprises que dura cette rencontre, Carpentier, qui reste pour chacun, même pour ses ennemis, un boxeur intelligent, scientifique, compréhensif, aux réflexes instantanés, ne cacha pas sa surprise de voir aux prises deux novices, qui ne faisaient rien pour gagner. Un sourire effleurait ses lèvres et attestait son étonnement.

A l'époque où les qualités et les moyens de Paolino sont discutés, il était intéressant de connaître l'opinion de Carpentier sur l'Espagnol, car Paolino est bien Espagnol. Carpentier connaît les meilleurs boxeurs du monde. Il juge en connaissance de cause.

"Paolino est étonnamment doué pour la boxe. Il frappe puissamment, avec décision, encore que ses coups manquent de précision; ce sont des coups du premier degré, insuffisamment étudiés, et dont il ne possède pas toute la maîtrise nécessaire. Sa formation est si précieuse qu'il ne sait pas encore éviter les attaques de l'adversaire. Contre Humbek, l'autre soir, c'était pour lui un jeu d'enfant d'éviter la majorité des offensives du Flamand. Il ne prévoit pas l'instant où il doit effacer l'épaule, fléchir les genoux, se déplacer à droite ou à gauche. Paolino, comme tous les pugilistes d'à présent, ne sait pas boxer, au sens propre du mot. Ils croient tous que l'on devient champion en tapant fort; la technique leur importe peu, certains même la nient."

"C'est en étudiant avec soin chaque mouvement, en le décomposant, en supposant de multiples attaques et contre-attaques, que nous autres, les anciens, nous parvenons à savoir feindre, donner un crochet ou un direct, indifféremment du gauche ou du droit, porter tout le poids du corps à la suite d'un geste spontané. En l'occurrence mépriser la science, c'est abaisser la boxe au niveau d'une rixe de rue. La pénurie de grands boxeurs français provient, précisément, de l'infériorité des méthodes enseignées, si l'on peut considérer comme méthodes les recommandations prodiguées par la majorité des entraîneurs. Ceux-ci se bornent à faire gagner de l'argent à leurs élèves, sans se soucier d'assurer les progrès de ces derniers."

"Ainsi, si Paolino était bien conduit, et s'il encasise — ce que nul ne peut encore affirmer — il pourrait, en deux ans, devenir un champion incontesté, car il est naturellement combatif. Pour ma part, si cela m'intéressait, je gagerais que je ferais de lui, d'ici à la fin de 1926, un boxeur incomparable. Il est à craindre que sa carrière ne soit pas aussi brillante qu'on veut bien le dire, en raison, je le répète, de l'absence de principes fondamentaux et indispensables."

"Tenez, l'effectif des spécialistes du ring n'a jamais été aussi pauvre en France. Qui peut prétendre succéder à Ledoux? On a couvert de louanges Mascarit. Je suis allé le voir en action: il n'a pas le punch. Qui n'a pas le punch ne sera jamais un champion, c'est la loi."

"Criqui a, lui aussi, profité d'une forte publicité. Pour moi, Criqui n'a jamais été le combattant qu'on célébra en lui. Ce n'est pas là une opinion personnelle, basée sur une question de sentiments, mais une appréciation que je justifie facilement. Qui Criqui a-t-il battu en Australie? Son auréole fut faite de pièces par l'imagination des hommes. En France, qui rencontrerait-il? Des hommes de second plan. Il ne peut tirer aucune vanité de son succès sur Johnny Kil-

bane, bien vieux, et vaincu lui-même par Bernstein. Sa défaite des mains de Dundee confirme mes appréciations. Depuis ce triomphe, Criqui enregistre défaites sur défaites. Danny Frush, qui l'élimina définitivement, ne résista pas au jeune Fred Bretonnel. Le palmarès de Criqui est peu copieux; quoi qu'on en dise, celui de Ledoux est différent, n'est-ce pas?"

"Me voici amené à considérer les chances de Molina, vainqueur de Walker. Molina, que Descamps découvrit à Marseille, est âgé de vingt ans, et il est docile: il veut bien faire. Il est puissant, encasise convenablement et récupère rapidement. Son courage est certain; surcroît, il est batailleur. Il me servit régulièrement de partenaire à l'entraînement, lors de mon dernier voyage en Amérique; c'est au cours de nos séances de préparation que je m'appliquai à corriger ses défauts."

"Puis il y a Kid Francis, que je n'ai pas encore vu. Attendons la suite de ses performances pour déterminer sa valeur."

"Et nous n'avons personne à opposer à Dempsey. Ni Spalla, ni Willis, ni Firpo n'ont la moindre chance de gagner contre Jack. En revanche, voici Gibbons, qui se hausse constamment."

"Dempsey ne mène pas l'existence si sévère des dernières années: il aime les plaisirs de la vie. Apparemment, il demeure Jack Dempsey, mais ses facultés de récupération diminuent, à n'en point douter. Je ne serais pas autrement étonné que Gibbons, qui knock-outa récemment Norfolk, parvienne à vaincre Dempsey. Gibbons travaille, avec esprit de suite. Il observe strictement la ligne de conduite tracée."

Carpentier, assis dans un fauteuil confortable de son salon, se chauffait alternativement le pied droit et le pied gauche à un feu de bois, alors que nous conversions. D'une suprême élégance, vêtu avec un goût irréprochable, il ne paraît pas son âge de trente et un ans. Il conserve des traits jeunes et réguliers. Ses manières sont simples et affables. Son intelligence est vive et éclairée.

Cependant ce boxeur, qui a fortune faite, qui connaît les honneurs des grands de la terre, qui suit se créer un foyer, qui a une fille qu'il adore, ne se départit pas d'un sourire mélancolique. Il a au cœur le souvenir de la jalousie et de la méchanceté de certains. D'ailleurs, il ne cache pas sa déconvenue. Il évoque ces campagnes avec amertume et tristesse.

En fait, Carpentier a assuré la vogue de la boxe en France. Ses victoires, ses qualités de bonne compagnie et sa distinction ont, non seulement amené aux réunions de boxe un "public chic", payant très cher ses places, mais permirent à de nombreux pugilistes et à des entraîneurs de vivre du sport qu'ils pratiquaient ou enseignaient.

"La sympathie que je conserve des uns et des autres, en Europe et en Amérique, me console beaucoup de la jalousie humaine. La méchanceté dont je suis accablé ressemble étrangement à un coup d'épée dans l'eau. En effet, l'on m'ouïre, dans le nouveau monde, des heures élevées pour combattre les plus élevées qu'à n'importe quel champion, hormis Dempsey. Chaque jour je reçois des propositions. Je les refuse. Recevrais-je un défi pour le titre national que je détiens, je ne le relèverais certainement pas. Car il faut que tout le monde sache, mes détracteurs comme mes partisans: nul n'a porté atteinte à la considération dont je suis entouré, ni même à mes intérêts professionnels. Mais le suis navré, malgré tout, de ces agissements. N'ai-je pas, pendant dix-sept ans, porté bien haut, honnêtement et avec fierté, le drapeau de notre pays?"

"Boxerai-je encore? Certainement pas en France. En Amérique? Je ne le crois pas non plus. Je ne pourrais pas davantage affirmer que ma carrière est terminée, mais considérez-la comme telle, puisque vous voulez des précisions."

R. Peyronnet de TORRES.

(Le Miroir des Sports).

M.A.A.A. GAGNE

LE CHAMPIONNAT

Les joueurs du M.A.A.A. sont champions de la Ligue Intermédiaire de la Cité et ils rencontreront demain soir, à l'Aréna Mont-Royal, le St-Aloysius, champion de la Ligue Intermédiaire de l'Est, dans les séries éliminatoires de la Q.A.H.A.

Le M.A.A.A. a décroché le championnat de la Ligue de la Cité hier soir en triomphant du Verdun par un résultat de 2 à 0 au patinoire Victoria.

Dans la deuxième partie au programme le Victoria a vaincu le Winona par un résultat de 4 à 1.

Composition des équipes:

Cave	subs.	Clement
		Greenshields
PREMIERE PERIODE		
1—M.A.A.A., Lanthier	...	5.00
DEUXIEME PERIODE		
2—M.A.A.A., Moore	...	2.00
TROISIEME PERIODE		
Pas de point.		
Winona (1)	Victoria (3)	
Sullivan	but	Taylor
Burt	déf.	Russell
McLean	déf.	Hodgson
M. Hodges	avant	Gammel
Corcoran	avant	Harrison
D. Hodges	avant	Darling
King	subs.	McLeod
		Jesko
		Smith
PREMIERE PERIODE		
1—Victoria, Gammel	...	2.00
2—Victoria, Hodgson	...	11.00
DEUXIEME PERIODE		
3—Victoria, Darling	...	3.00
TROISIEME PERIODE		
4—Winona, M. Hodges	...	7.10

PETIT BOTTIN DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" -- dirait Lafontaine

Architecte

Evaluations, feux, etc. Bélair 6422
Raphaël Boilard
 A.A.P.Q. R.A.I.C. A.A.A.
 ARCHITECTE
 4303 ST-DENIS, (ancien no 1029), MONTREAL

Avocats

Tél. Main 4062-4063
Archambault & Marcotte
 30, ST-JACQUES, MONTREAL
 Joseph Archambault C.R., M.P. Émile Marcotte
 Avocat de la Couronne L. L. B.

Avocat

Tél. Main 5228
Aldéric Blain B. A. L. L.
 Bureau du jour: 50, rue Notre-Dame ouest.
 Immeuble Duluth, chambre 21
 Aviseur légal de l'Association des Hommes d'affaires de Montréal-Nord

Avocat

Tél. Bureau: Main 5550
 Domicile: Est 0953
Eugène Simard B. A. L. L.
 IMMEUBLE "SAUVEGARDE"
 92, Notre-Dame Est Montréal

Avocats

Vanier & Vanier
 Anatole Vanier Guy Vanier
 Tél. Main 2632 97 SAINT-JACQUES

Dentiste

Bureau: Upt. 8892 TEL. Rés. West. 542
Dr J.-E. Chalifoux
 Extraction sans douleur — Méthodes modernes
 149, RUE VINET Angle SAINT-JACQUES

Dentiste

Bureau: York 1542 Domicile: Walnut 4109
Dr Eugène Côté, L.D.S.
 1556, RUE NOTRE-DAME OUEST
 Heures: 9 à 9 h. Jeudi soir excepté
 UN seul Bureau

Dentiste

Téléphone Est 9238
Dr A. Heynemann
 1569 rue Saint-Denis
 grès Demontigny — Montréal

Dentiste

Bureau: 466, rue Atwater, angle Notre-Dame
Dr R. Laporte
 Spécialité:
 EXTRACTION DE DENTS DIFFICILES
 Téléphone: Westmount 6994

Dentiste

Dr Ad. L'Archevêque
 468, PARC LAFONTAINE
 Tél. Bélair 1401 Angle Christophe Colomb

Dentiste

Heures de bureau: 9 a. m. à 9 p. m.
Dr Paul E. Perrault
 Extra. tion et traitement sans douleur
 955 RUE ONTARIO EST
 Tél. Est 8272-W Angle Ave Papineau

Dentiste

Heures de bureau: Le matin, de 9 à midi.
 L'après-midi, de 2 à 6. Le soir de 7 à 9.
Dr G. Plamondon
 1430, RUE ONTARIO EST
 Tél. Clatval 5021 Angle Frontenac

Médecin

Téléphone: Est 7550
Dr J.-M.-E. Prevost
 des hôpitaux de Paris, Londres,
 Voies urinaires, reins, vessie, maladies vénériennes — Clinique privée
 460, SAINT-DENIS MONTREAL

Médecin

Consultation: de 12 à 5 p. m.
Dr J.-M.-A. Valois
 Spécialités:
 Voies Urinaires — Electrothérapie
 Tél. Est 5417 40, RUE SAINT-DENIS

Notaire

Tél.: Bélair 2143
Chs Archambault, c.c.s.
 Heures de bureau: 1 à 5 p. m., 6 à 8 le soir
 755 MONT-ROYAL EST

Notaire

L.-D. Clément
 30, rue Saint-Jacques
 Tél. Main 8558 Rés. Westmount 1190-J

Notaire

Jour et soir: Tél. Bélair 3494
L.-Athanase Fréchette
 Prêts hypothécaires — Règlements de successions
 Administration de propriétés, etc.
 1844 BOULEVARD ST-LAURENT.

Notaires

Edouard Jeannotte Charles Duval
Jeannotte & Duval
 Règlements de successions — Prêts et placements — Incorporation d'entreprises
 Tél. Est 8998 706, STE-CATHERINE EST

Notaire

Téléphone: Main 322
Horace Lippé
 Placements d'argent — Organisation de compagnies — Administration de propriétés, etc.
 11, PLACE D'ARMES MONTREAL

Optométriste

Heures de bureau: 9 a. m. à 6 p. m.
Salon d'Optique St-Germain
 Ajustement de lunettes et pince-nez
 453, RUE SAINT-DENIS
 Tél. Est 3798 Près rue Sherbrooke

Professeur

Institut Classico-Commercial
 Préparation aux brevets universitaires, baccalauréats, lettres et sciences. Conversation anglaise appliquée. Spécialités: Sténographie anglaise et française, dactylographie.
 Tél. Bélair 3484 1844 bvd St-Laurent
 R. RITCHIE, B.A., princ.

Professeur

289, rue ONTARIO E
LeBlond de Brumath
 Bachelier des Universités de France et de l'Université d'Académie — Auteur
 Le plus ancien cours préparatoire aux examens de Médecine, de Droit, Chirurgie dentaire, Pharmacie

Professeur

Tél. Est 6162
René Savio, I.C.I.E.
 Cours préparatoire du professeur
 Cours Classique, Commercial, Leçons privées
 238, RUE SAINT-DENIS Montréal.

Orfèvre

M. Josse, de nos jours, ne compterait plus sur Molère pour faire savoir qu'il est orfèvre. Sa carte dans notre Bottin publierait partout sa compétence. Faites de même.

JOUTE NULLE ENTRE SONS ET VICTORIA

DEUX POINTS ONT ETE COMPTES DE CHAQUE COTE DANS LA PREMIERE PARTIE DE DETAIL A QUEBEC, HIER SOIR. LA DEUXIEME JOUTE AURA LIEU AU FORUM JEUDI SOIR

Québec, 3. — Dans la première joute de détail pour le championnat du groupe senior amateur de la Q.A.H.A. les Sons of Ireland, de cette ville, et le Victoria, de Montréal, ont fait partie nulle, chaque club comptant deux points.

La joute, comme le résultat l'indique, fut très contestée et les quatre mille personnes présentes ont été témoins d'une dure lutte mais exempte de toute brutalité. Le Dr O'Leary avait la direction de cette partie et eut un contrôle parfait.

Les visiteurs prirent l'avantage dans la première période car George Mallinson, capitaine du club montréalais, compta le premier point et peu de temps après West King suivait son exemple en prenant Turgeon en défaut. Cette période fut toute à l'avantage des visiteurs. Les locaux forcèrent le club de la direction du capitaine Mallinson à se défendre avec beaucoup de vigueur. Les points furent donc gagnés par les visiteurs. Les locaux firent de leur mieux pour égaliser les points, mais les efforts répétés Laroche et Longman parvinrent à loger la rondelle dans les filets de Scott. Les deux clubs luttaient maintenant à chances égales et le jeu devint de plus en plus intéressant. De chaque côté les joueurs faisaient des courses, exécutaient des combinaisons afin de prendre l'adversaire en défaut mais les vingt minutes expirèrent sans autre changement.

La troisième période fut plus égale que les deux précédentes et les beaux coups furent fréquents. Ski Scott eut à se dépenser car ses buts furent assiégés plus souvent que ceux de Turgeon et le gardien des buts du club montréalais mérita une mention spéciale pour sa belle tenue.

Aucun point ne fut enregistré dans cette période finale malgré tous les efforts des joueurs aux prises et les clubs laissèrent la glace avec un résultat de 2 à 2.

La dernière partie de détail aura lieu jeudi soir à Montréal alors que les Sons of Ireland iront rendre visite au Victoria, au Forum, mais comme les Vics joueront sur leur propre glace et devant ses partisans ses chances de décrocher la palme semblent être grandes mais cependant les Sons sont des joueurs courageux et ils ne s'avouent vaincus que lorsque la cloche annoncera la fin de la partie.

Alignement des équipes.
Sons of Ireland
 Scott But Turgeon
 Mallinson Déf. Longman
 Shibley Déf. Prowse
 Anderson Centre Morrison
 Slater Avant Laroche
 Valois Avant Dinan
 King Subs. Beck
 Dunn Brisebois
 Bowles Carlin
 Arbitre: Dr O'Leary, Ottawa.

Première période
 1—Victoria, Mallinson 10.25
 2—Victoria, King 4.20
 Deuxième période
 3—Sons, Laroche 7.00
 4—Sons, Longman 3.00
 Troisième période
 Pas de point.

Le Canadien à Boston, ce soir

LE BLEU BLANC ROUGE DEVRAIT ETRE DE TAILLE A REMPORTER UNE VICTOIRE FACILE — OTTAWA VS MONTREAL ET ST-PATRS VS HAMILTON

Le Canadien jouera ce soir contre les Bruins à Boston et cette partie décidera pratiquement de la troisième position de la ligue, car si le Bleu Blanc Rouge sort victorieux des Américains il sera assuré de prendre part aux joutes de détail à moins que le club de Leo Dunand perde les deux autres parties qu'il lui restera à jouer et que les Sénateurs gagnent les trois joutes qu'il doit disputer d'ici à la fin de la saison, chose qui paraît peu probable. Les Habitants sont partis hier soir pour aller rendre visite aux joueurs d'Arthur Ross et tous nos porte-couleurs étaient bien déterminés à remporter la palme contre le club de M. Adams.

Auréli Joliat n'a pas accompagné le club car M. Dandurand n'a pas cru devoir prendre de risques et il réserve notre fameux avant pour les joutes de détails car le gérant du Canadien ambitionne de nouveau le titre de champion du monde pour son club et il se montre bon général. Joliat a cependant pratiqué ces jours derniers et il continuera de se tenir en condition pour les joutes finales et les amateurs admettent qu'un peu de repos fera grandement de bien au petit Auréli.

Le Canadien est gros favori dans la joute de ce soir, car personne ne concède la victoire aux Américains contre les champions du monde et aussi les partisans du Canadien offrent jusqu'à cinq contre un en faveur du Bleu Blanc Rouge.

Les Marons et Blanc ont eu une pratique hier soir au Forum, afin de se préparer à la visite des Sénateurs, demain soir. L'exercice fut sous la direction du capitaine Munroe, vu que le gérant Eddie Gérard est allé visiter sa famille dans la capitale.

Inutile de dire que les partisans du Canadien vont pour une fois supporter le Montréal. Si le club de Jimmie Strachan faisait baisser pavillon à l'Ottawa, cecl amollirait de beaucoup les chances du Bleu Blanc Rouge.

ST-PATRICK A HAMILTON

Pendant que les Sénateurs et le Montréal se disputent la victoire ici, le club St-Patrick ira rendre visite au club Hamilton, et cette joute promet d'être fort contestée. Après quinze minutes de jeu Paulhus de l'équipe du Beauvillage, après une descente de toute beauté réussissant à faire pénétrer la rondelle dans les buts de l'Imperial Oil. Le résultat se trouvait donc de 1 à 1 et les amateurs pouvaient s'attendre à une vraie guerre scientifique entre les joueurs des deux équipes afin de décider de la victoire. Les joueurs se surpassaient et après un travail extraordinaire Lord, de l'équipe du Beauvillage, réussissait lui aussi à trouver le gardien des buts de l'Imperial Oil en défaut et comptait le point décisif, donnant ainsi la victoire à son équipe.

Alignement des équipes:
Beauvillage
 Deniger But Whitaker
 Paulhus Déf. Leduc
 Pomeroy Déf. Leduc
 R. Roger Aile Lavalée
 Duclos Aile Charbonneau
 Breault Centre Thompson
 Lord Subs. Lajoie
 Roy Gervais
 Lavery Bell

Première période
 Pas de point.
 Deuxième partie
 1—Imperial Oil, L. Gervais 12.05
 Troisième période
 2—Beauvillage, R. Paulhus 15.20
 3—Beauvillage, G. Lord 2.20
 Arbitre: Joe Malone.
 Cette partie est disputée pour la possession de la coupe en argent offerte pour les champions de la Li-

FORUM UPTOWN 9112

Joué, 5 mars, à 8 h. 30 du soir
Joute de détail
SONS OF IRELAND
 VS
VICTORI

La session provinciale

LES GERANTS DE COMPAGNIES PROPRIETAIRES DE FABRIQUES DE BEURRE ET DE FROMAGE SERONT PASSIBLES DE CONTRAINDRE PAR CORPS D'ADOPTION DE DEUX AUTRES BILLS.

Québec, 3 (D.N.C.) — Quelques députés seulement ont assisté à la séance de l'Assemblée législative, hier après-midi, séance que présidait M. Elisée Thériault, député de l'Islet, élu président en l'absence de M. Francoeur et de M. H. Laferté, tous deux retenus hors de la ville par suite de la désorganisation dans le service des trains. Plusieurs mesures du gouvernement ont été approuvées par la Chambre au cours de cette séance. Ainsi, les projets de loi de M. Caron au sujet de la loi des produits laitiers ont été adoptés en troisième lecture sur division. On a déjà dit que le ministre de l'Agriculture fait, par ces projets de loi, placer les gerants de compagnies propriétaires de fabriques de beurre et de fromage, sur le même pied que les fabricants particuliers. La contrainte par corps sera permise contre ces gerants comme elle l'est vis-à-vis des particuliers.

La Chambre a adopté ensuite la loi de M. Taschereau au sujet des amendements à la loi électorale, et les amendements à la loi des compagnies.

REPONSES A DEUX QUESTIONS

M. Taschereau a répondu à deux questions de l'opposition. A. M. Langlais, il a dit que deux enquêtes ont été faites par les officiers de la Sûreté provinciale au nom de la mort d'un jeune homme du nom de Farrell, trouvé mort à Farrelton, et qui a succombé à une fracture du crâne causée par un instrument contondant.

Le procureur général ajoute cependant que les circonstances spéciales dans lesquelles le crime a été commis ont rendu "impossible" jusqu'à présent la découverte des coupables. Il déclare que l'affaire n'est pas classée.

Un autre cas avait été soumis par M. Langlais à M. Taschereau. Celui-ci répond que le gouvernement a su qu'un cours de 1923, un nommé Denault a été trouvé mort à St-Pierre de Wakefield, dans la région de la Gâtineau. L'enquête du coroner n'a pu établir la cause de la mort, mais le coroner a déclaré qu'il croyait que cette mort avait été naturelle et les enquêtes faites par les officiers de la Sûreté provinciale ont corroboré cette affirmation.

M. Taschereau présentera bientôt un projet de loi remaniant la loi concernant les jurés. Le discours du trône avait annoncé que trop de gens étaient exemptés de l'obligation de servir comme jurés et on reviendrait au système ancien.

LES CONSEILS DE M. MARLER

LE DEPUTE DE ST-LAURENT-ST-GEORGES DIT QUE LE GOUVERNEMENT A FAIRE FACE A DES PROBLEMES DIFFICILES ET URGENTS. — TOUT N'EST PAS ROSE AU CANADA

M. Herbert Marler a prononcé une causerie hier soir devant un cercle de Chevaliers de Colomb, à la salle de la rue de la Montagne.

Il a déclaré que le gouvernement devait économiser au plus tôt et le plus possible, pour l'avenir rapproché où les Etats-Unis auront considérablement diminué leurs taxes. Il arrivera alors inévitablement que le flot d'émigration des Canadiens vers les Etats-Unis augmentera. M. Marler demande aux électeurs de voter pour un député qui sait se tenir debout pour lutter pour les droits de ses électeurs et de son pays, qui cessera de s'occuper uniquement des affaires de parti qui laissera le grabuge de côté pour les intérêts de son pays.

Le gouvernement ne doit pas penser uniquement pour une ville ou une province mais pour tout le pays.

A quoi bon venir crier qu'il n'y a pas de chômage quand ce n'est pas vrai. A quoi bon crier que tout va bien dans les provinces des prairies alors que nous savons tous qu'il nous faut donner à l'Ouest des chances de se maintenir sur une base économique raisonnable, nous aurons une scission. A quoi bon crier que les provinces maritimes sont au mieux du monde quand nous savons que depuis quelques années elles ne progressent pas et qu'il faut à tout prix leur accorder des taux de transport raisonnables et justes. Cependant toutes ces demandes de l'Ouest, des provinces maritimes, de l'est, du centre, sont justes. Cependant aussi elles sont contradictoires. C'est donc une royale idiotie que de prêcher une panacée unique et universelle pour des maux si différents. Il faut des hommes publics qui mettent l'intérêt de leur pays en général avant l'intérêt de tel ou tel comté, de telle ou telle ville. Il faut donc des politiques approuvés aux besoins de chaque partie du pays et il faut surtout des hommes qui aient l'honnêteté de le vouloir et de le dire au peuple.

Il faut aussi prévoir l'avenir, prévoir que dans un temps rapproché les Etats-Unis auront presque abolis leurs taxes comparativement à nous et qu'alors ils exerceront sur notre population une fascination terrible et nous reverrons derechef l'exode en masse. Il faut que le gouvernement, s'il ne réussit pas à payer toutes ses dettes, fasse au moins en sorte de réduire les taxes en supprimant tout le luxe, toutes les dépenses qui ne sont pas nécessaires.

Le meurtre de Pelletier

Sorel, 3. (D.N.C.) — Henri Mesurier, Herménégilde Dufault et David Millette, accusés du meurtre d'Emile Pelletier, boucher, de Sorel, le 14 décembre dernier, ont commencé ce matin à subir leur procès devant le juge Joseph Demers.

Les députés se renseignent

REPONSES DE DIVERS MINISTRES FEDERAUX A DES QUESTIONS POSEES PAR LES DEPUTES CAMPBELL, GOOD, LAVIGNEUR, CHURCH, BOYS, STEVENS, DESLAURIERS ET CLARK.

Ottawa, 3. (D.N.C.) — Le gouvernement du Canada s'est abonné à mille copies par mois à une revue de Toronto intitulée *Canadian Opportunities*. Ces exemplaires sont distribués aux différents bureaux du ministère de l'Immigration en Grande-Bretagne, en Irlande, aux Etats-Unis, et sur le continent européen. Le contrat expire en mars. Le Canadien national n'a pas de contrat avec cette revue, d'après les déclarations du Secrétaire d'Etat à M. Campbell, député progressiste de Mackenzie.

M. T. A. Low, ministre du commerce, a annoncé à M. W. C. Good, progressiste de Brant, que les membres de la commission des grains pour Montréal spécialement sont MM. H. D. Dyer, Jos. Quintal, A. P. Stewart, C. B. Esdaille, A. G. Birton, E. S. Jacques, Thos Reeves, J. S. Cook.

La cantine et le restaurant des édifices de l'immigration à Québec n'ont pas été sous les soins du gouvernement en 1922 et en 1923, a déclaré le ministre de l'Immigration à M. H. Lavigneur. En 1924, le gouvernement a administré ce poste qui a coûté \$13,713, en salaires et \$27,238, en provisions. A cette année, un particulier se chargeant de ce travail, avec un contrat de l'Etat.

Ce bureau comprend 41 employés qui sont les suivants: gérant, M. F. P. Dugal, \$4,000 par année; et les autres sont payés au mois: MM. A. Dumais, \$150; D. C. Addio, \$125; A. Gauvin et E. Rivier, \$100; C. Sampson \$85; A. Brousseau, \$75; J. Dugal, \$70; C. Légaré, \$65; M. P. Bourgeois et M. R. A. Talbot, \$60; M. M. L. Boutet, M. G. Goodrich, E. Dostie, M. E. Aster, \$50; Mme A. Laplante, M. Laplante, M. R. Boutet, D. D. Dubé, M. R. Pradis, M. A. Lebel, A. McKinnon, B. Clermont, A. McKinnon, B. McDonald, H. Mansbridge, B. Robertson, A. Laughlan, J. Laueau, A. Damsule, E. Vincent, Mme Darny, Mme Nadeau, Witting et C. Callaghan \$40; F. Doucet et Mme Boucher \$35.

M. Dugal n'a pas été choisi comme gérant par suite de ses recommandations, mais par suite de son expérience comme restaurateur, a déclaré le ministre. L'an dernier le restaurant a eu un déficit de \$178.07.

M. Mackenzie King dit à M. T. L. Church, Toronto, que l'on n'a pas attiré l'attention du gouvernement fédéral sur la mesure que se propose de présenter le gouvernement d'Ontario, à la législature, imposant une taxe de 3 sous par gallon sur la gazoline.

Au cours des quatre dernières années les sommes suivantes ont été dépensées par le ministère de l'Immigration et de la colonisation dans les pays suivants: dans les îles britanniques il a été dépensé \$1,632,269; aux Etats-Unis \$1,718,958 et dans les autres pays d'Europe \$207,845. Ces sommes ont été dépensées de 1921 à 1925, a déclaré M. James A. Robb, à M. T. L. Church.

Il y a, à l'heure actuelle, 57 navires dans la marine marchande canadienne. Deux d'entre eux, le *Constructor* et le *Cruiser* jaugeant plus de 10,000 tonnes, 24 autres jaugeant plus de 8,000 tonnes, huit jaugeant au delà de 5,000 tonnes, sept au delà de 4,000 tonnes, neuf au delà de 3,000 tonnes, six jaugeant plus de 3,000 tonnes, et le dernier, le *Sapper*, ne jauge que 2,781 tonnes. Cette information a été donnée à M. Boys par le ministre des chemins de fer et des canaux.

A. M. Boys, député conservateur, le gouvernement a annoncé qu'il avait acheté un terrain pour construire le bureau de poste de Shédiac, comté de Westmoreland. Ce terrain a été acheté de M. A. F. Leblanc, le 7 janvier 1925, au coût de \$8,000, et il comprend outre le lopin de terre un édifice de trois étages.

Au même député le ministre des travaux publics a annoncé qu'il a acheté un terrain pour construire un bureau de poste à Loretteville, P.Q. Cette acquisition s'est produite le 20 octobre 1923, au coût de \$4,800 et M. A. Savard en était le propriétaire. Le 21 août 1913, un terrain avait été acheté au même endroit par l'ancien gouvernement pour les mêmes fins, de M. Joseph Renaud pour la somme de \$2,250 mais ce terrain a été abandonné parce qu'il ne répondait pas à ce que l'on en attendait.

M. Stevens et le Dr Deslauriers, qui ont posé une question au sujet des rentes viagères pour les vieillards, ont reçu du gouvernement une réponse assez indéfinie. Le ministre a déclaré qu'il étudie cette question et pas un gouvernement provincial ne s'est déclaré favorable à l'idée de défrayer une partie du coût d'application de cette loi.

La plupart des autres ont promis d'étudier l'affaire.

Quatorze hauts fonctionnaires occupent le même rang qu'un sous-ministre sans en avoir le titre. Ce sont: le chef archiviste, le Dr A. C. Doughty, \$8,000; l'auditeur général qui reçoit \$15,000; les commissaires du service civil, MM. Roche, La-Rochelle et Jamison, qui reçoivent respectivement \$7,000, \$6,000 et \$6,000; le secrétaire de son Excellence le gouverneur général, M. A. F. Sladen, \$6,000; le chef de la gendarmerie à cheval, M. A. A. McLean, \$6,000; les commissaires des brevets, M. C. Holleran; le registraire du Cour suprême, M. E. R. Cameron, \$6,000; le chef des élections fédérales, le colonel O. M. Biggar, \$18,000; les bibliothécaires du parlement, MM. J. de L. Taché et Martin Burrell, \$6,000; le greffier du Sénat, M. A. E. Blount, \$6,000; le greffier de la Chambre des Communes, M. Arthur Beauchessne, C.R., \$6,000.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore conclu d'entente avec la province de la Saskatchewan pour le transfert de certaines ressources naturelles à cette province, a répondu le premier ministre au colonel Clark, de Burrard. Tant que les autres provinces continueront de verser un subside à la Saskatchewan, il est évident que chacun est intéressé à cette question.

Le meurtre de Pelletier

Sorel, 3. (D.N.C.) — Henri Mesurier, Herménégilde Dufault et David Millette, accusés du meurtre d'Emile Pelletier, boucher, de Sorel, le 14 décembre dernier, ont commencé ce matin à subir leur procès devant le juge Joseph Demers.

Seize délégués de Montréal

LE MAIRE, ONZE ECHEVINS ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES SONT PARTIS POUR QUEBEC, HIER SOIR, POUR DEFENDRE LE BILL DE MONTREAL AU COMITE DES BILLS PRIVES

Le maire Duquette, M. Brodeur, M. Sansregret, une dizaine d'échevins et trois hauts fonctionnaires de la ville ont pris le train de Québec, hier soir, pour le traditionnel pèlerinage à la législature provinciale. Le bill de Montréal sera discuté aujourd'hui même au comité des bills privés de la Chambre et le sujet intéresse fort nos édiles.

M. le maire veut défendre ses opinions au sujet des pouvoirs du premier magistrat de la métropole; il soutiendra la même lutte qu'il a livrée à la commission métropolitaine, sur ses propositions ont été rayées de la liste des amendements à la charte. Il demande d'abord le pouvoir de nommer les délégations officielles et les personnes qui doivent le remplacer ou l'aider dans l'accomplissement de ses fonctions.

En outre il réclame le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur tous les services municipaux, sur tous les fonctionnaires de la ville et sur la façon dont sont perçus et dépensés les revenus de la ville; et aussi le droit de suspendre tout employé ou fonctionnaire municipal quel qu'il soit, pourvu qu'il en fasse connaître les raisons à l'administration.

Le maire demande encore à faire partie, ex-officio, du comité exécutif, de la commission métropolitaine, et de toutes les commissions ou comités nommés par le conseil en vertu de la loi ou des règlements municipaux.

Le conseil a manifesté son aversion à modifier les dispositions de la charte à ce point; il s'en est tenu à l'espérance qu'il a animé la cédule B, approuvée par l'électorat de Montréal, pour repousser toutes les réclamations du maire Duquette. Il a agi de la même façon lors du règne de M. Médéric Fortin, qui tous les ans prenait d'assaut les législateurs de Québec pour obtenir des pouvoirs plus étendus.

Les députés ont toujours fait la sourde oreille lorsque le maire de Montréal plaide sa cause; il est probable que M. Charles Duquette éprouvera le même sort.

Le bill de Montréal occupera la Chambre quelques jours, pendant lesquels il subira des amputations substantielles. La centaine de clauses qu'il contient n'a aucune chance de recevoir la sanction de la législature.

Parmi ceux qui ont fait le voyage à Québec, hier soir, signalons: M. le maire Duquette, M. Brodeur, M. Desrochers et les échevins Sansregret, Quintal, Lalonde, Lalancette, Langlois, Gauthier, Vachon, Lacombe, Rie et Watson, ainsi que M. Jules Crépneau, directeur des services municipaux; M. Guillaume Saint-Pierre, chef du contentieux municipal et M. H. A. Terreault, directeur des travaux publics.

LES TRAVERSERS DE LONGUEUIL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEUIL SE PREPARE A RECLAMER UN MEILLEUR SERVICE DE LA CIE CANADA STEAMSHIP LINES

Le conseil municipal de Longueuil a discuté de nouveau, hier soir, l'amélioration du service des traversiers; après un débat, l'adhésion à la proposition de l'envoi d'une délégation auprès de la Cie Canada Steamship Lines.

"Il serait bon, a dit M. Gareau, d'étudier en comité spécial les nouvelles améliorations que nous considérons urgentes dans le service des traversiers. C'est ainsi qu'en préparant nos demandes de bonne heure, nous pourrions les préparer d'une manière qui assurera le succès de ce que nous demandons. La compagnie, je n'en doute pas, est bien disposée à notre égard, mais si nous ne la pressons pas elle se fera tirer l'oreille. Préparons donc en comité nos griefs le plus tôt possible et rendons-nous aussi le plus tôt possible devant les directeurs de la compagnie, afin qu'elle puisse étudier nos demandes."

Les conseillers ont adopté à l'unanimité une résolution en faveur de la proclamation du 24 juin comme jour férié par toute la province. Ils ont agi à la suite d'une demande formelle de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal.

M. Alexandre Lincourt, échevin, et M. Vincent, surintendant de l'acqueduc de Longueuil, seront les délégués de la municipalité au congrès des ingénieurs sanitaires tenu sous les auspices du service provincial d'hygiène.

Avant l'ajournement, le conseil a accepté les rapports des comités de finance, des travaux publics, de l'acqueduc et de police.

M. le maire L. J. E. Brail présidait la réunion à laquelle assistaient les échevins J. A. Gareau, Arthur Roy, Alexandre Lincourt et John D. Taylor.

Condoléances à M. Miller

Le principal et le personnel de l'Ecole Sourde viennent d'adopter une résolution de condoléances à l'adresse de la mort de sa fille Juliette.

Mort d'un millionnaire américain

New-York, 3. (S.P.A.) — Un des hommes les plus riches des Etats-Unis, l'ancien sénateur Clarke, de Montana, est mort hier. C'était un des trois grands propriétaires de mines du Montana. On estime sa fortune à \$150,000,000.

Le meurtre de Pelletier

Sorel, 3. (D.N.C.) — Henri Mesurier, Herménégilde Dufault et David Millette, accusés du meurtre d'Emile Pelletier, boucher, de Sorel, le 14 décembre dernier, ont commencé ce matin à subir leur procès devant le juge Joseph Demers.

Voyages pour petites bourses

LE PACIFIQUE CANADIEN ORGANISE PLUSIEURS VOYAGES SPECIAUX. — LES ITINERAIRES

Dans le but de mettre le coût de la traversée de l'Atlantique à la portée des personnes aux ressources pécuniaires modiques et en même temps d'épargner à ces passagers les ennuis généralement inhérents aux traversées en troisième, le Pacifique Canadien est à organiser plusieurs voyages spéciaux dits "voyages en troisième classe pour passagers à faibles coûts". Les quartiers de troisième des paquebots affectés à ces excursions seront exclusivement réservés à ces passagers à "faibles coûts".

Voici la liste des paquebots affectés à ces voyages spéciaux et aussi les dates de départ: le 1er juillet, le *Minnedosa* appareillera à Montréal et se mettra en route pour Cherbourg. Les touristes passeront quatre jours en France, verront Paris et les champs de bataille. Ils passeront aussi quatre jours à visiter Londres et Liverpool; le 3 juillet, le *Monclair* appareillera à Montréal et se mettra en route pour Liverpool. Les touristes passeront trente-quatre jours outre-mer le 17 juillet, le *Monclair* appareillera à Liverpool et se mettra en route pour Montréal; le 31 juillet, le *Montroyal* appareillera à Liverpool et se mettra en route pour Montréal; le 12 août, le *Minnedosa* appareillera à Anvers et se mettra en route pour Montréal, via Southampton et Cherbourg.

LES PELERINAGES DE L'AGENCE HONE

Les pèlerins canadiens et les pèlerins américains que l'agence Jules Hone conduira à Rome au printemps prochain passeront par Londres, Carcassonne, Marseille, Nice et Gènes, avant d'arriver dans la capitale italienne. Ils seront à Rome du 23 mai au 1er juin. A leur départ de Rome, ils se diviseront en six groupes. Ces groupes reviendront au Canada par des voies différentes. Le premier groupe se rendra à Naples et s'embarquera pour New-York le 3 juin. Il arrivera à Montréal le 13 juin. Le deuxième groupe ira à Paris, passera une journée dans cette ville et s'embarquera à Cherbourg le 4 juin. Ce groupe arrivera à Montréal le 12 juin. Le troisième groupe passera par Florence, Venise, Milan, Lucerne, Paris et Londres et s'embarquera à Liverpool le 19 juin. Ce groupe sera rendu à Montréal le 27 juin. Le quatrième groupe accompagnera la quatrième jusqu'à Lucerne, puis ira à Heidelberg, à Mainz, à Cologne, à Bruxelles et à Paris. Il s'embarquera à Cherbourg le 18 juin et arrivera à Montréal le 26. Le sixième groupe accompagnera le quatrième et le cinquième jusqu'à Milan, puis ira à Lausanne, à Berne, à Lucerne et à Paris. Il s'embarquera avec le cinquième groupe.

L'agence Jules Hone a notifié le *Minnedosa* pour la traversée de Montréal à Bordeaux. Le *Minnedosa* partira de Montréal le 5 mai et fera escale à Québec le même jour. Ce paquebot du Pacifique Canadien peut recevoir mille cinq cents passagers. Mais l'agence Hone, dans l'intention de procurer aux voyageurs le plus de confort possible, a fixé à sept cents le nombre des pèlerins.

LE MOUVEMENT DES NAVIRES

Le *Marburn*, du Pacifique Canadien, venant d'Anvers, de Southampton et de Cherbourg, doit arriver à Saint-Jean vers quatre heures cet après-midi.

Le *Marloch*, du Pacifique Canadien, venant de Glasgow, est arrivé à Saint-Jean hier soir.

Le *Montclair*, du Pacifique Canadien, venant de Liverpool et de Queenstown, doit arriver à Saint-Jean samedi.

Le *Regina*, de la compagnie White Star-Dominion, venant de Liverpool et de Glasgow, est en route pour New-York, a fait escale à Halifax hier.

Le *Pittsburgh*, de la compagnie Red Star, venant d'Anvers et de Cherbourg, et en route pour New-York, arrivera à Halifax jeudi.

Le *Bremen*, du "North German Lloyd", venant de Brême et d'Halifax, arrive à New-York aujourd'hui.

L'*Olympic*, de la compagnie White Star, venant de Southampton et de Cherbourg, doit arriver à New-York ce soir ou demain matin.

Le *Lapland*, de la compagnie Red Star, venant de la Méditerranée où il a fait une excursion, doit arriver à New-York mercredi matin.

"Athenia", de la compagnie Anchor-Donkisson, venant de Glasgow doit arriver à New-York demain matin.

Le *Baltic*, de la compagnie White Star, venant de Liverpool, arrive à New-York demain matin.

Le *Westphalia*, des "United States Lines", venant de Hambourg, doit arriver à New-York demain matin.

Le "Republic", des United States Lines, venant de Brême, doit arriver à New-York demain matin.

Le *Montroyal*, du Pacifique Canadien, est arrivé à Kingston hier matin. Ce paquebot est à faire une excursion aux Antilles.

L'*Empress of Scotland*, du Pacifique Canadien, est arrivé au Pirée le 1er mars. Ce paquebot est à faire une excursion en Méditerranée.

Le meurtre de Pelletier

Sorel, 3. (D.N.C.) — Henri Mesurier, Herménégilde Dufault et David Millette, accusés du meurtre d'Emile Pelletier, boucher, de Sorel, le 14 décembre dernier, ont commencé ce matin à subir leur procès devant le juge Joseph Demers.

Le meurtre de Clark

LA COURONNE ET LA DEFENSE ONT FAIT LEURS PLAIDOYERS DANS LE CAS DE WHITE, AUX ASSISES.

La preuve dans le procès de White a été terminée hier après-midi. Les plaidoyers ont eu lieu ce matin. La Couronne a développé la théorie que le vol n'avait pas été le mobile du crime, puisqu'on a retrouvé dans les poches d'habit de la victime la pale tout entière qu'il avait reçue dans l'après-midi, ainsi que la montre, etc. et qu'au surplus rien n'avait été volé dans l'édifice et qu'on ne relevait aucune trace de tentative de vol. Il faut conclure qu'il s'agissait d'une vengeance et d'une vengeance préméditée. L'assassin a attendu que Clark eût sonné l'avis de lever pour faire le coup, certain ainsi de ne pas être dérangé. Le cadavre a été trouvé à quelques pas de la bolte et des témoins ont déclaré avoir entendu le coup de feu juste après l'heure où le signal a été enregistré par Clark. Ce dernier n'avait pas d'ennemi dans la fabrique Jenkins. White avait un motif de haine, parce qu'il venait justement d'être renvoyé sur le rapport même de Clark. La preuve démontre en plus que tous deux ne s'aimaient nullement et à une occasion White a exprimé l'avis qu'il devrait sortir de la compagnie Jenkins, parce qu'il avait pris à la longue trop de suffisance.

La seule preuve des mains de White tachées corrobore la théorie du meurtre. Le meurtrier a dû s'enfuir en brisant une clôture de planches, enduites de goudron et donc se salir les mains. Or White avait les mains salées. En plus les traces de bottes relevées dans la cour correspondent assez bien aux traces de bottes de White. En plus Clark a été tué par une balle venant probablement du revolver du gardien. Le meurtrier aurait remis l'arme dans le bureau pour égarer tout soupçon, mais seuls les habitués connaissent l'endroit où était le revolver. D'ailleurs pour pouvoir agir comme le meurtrier a fait il fallait nécessairement avoir une connaissance parfaite des lieux et un étranger s'y serait perdu.

La défense représentée par Mes Léonard Plante et James Crankshaw a fait valoir qu'il n'y avait aucune preuve contre White. Ce dernier prouve par sa femme qu'au moment du meurtre il était chez lui. Personne ne l'a vu aux alentours de la fabrique, la nuit du meurtre. Il n'a nullement été prouvé que le revolver du bureau avait servi à commettre le meurtre. C'est une arme ordinaire comme il y en a des milliers et d'ailleurs on n'a relevé, détail significatif, aucune trace d'aller et retour au bureau.

White a été renvoyé sur le rapport de Clark, mais cela importe fort peu puisque de l'aveu même du gérant, White ne le savait pas, le gérant ayant eu soin de donner une autre raison afin d'éviter même que White conçût des soupçons sur Clark.

Les traces de bottes ne valent pas non plus comme preuve, puisque les ouvriers en portaient tous généralement et qu'aucune identification n'a été faite par les bottes de White. White avait les mains salées. C'est un détail insignifiant à la fin d'une journée de travail. Il n'y a donc aucune preuve contre White et il faut se réfugier pour essayer de le compromettre, dans le domaine des suppositions, il n'y avait qu'un habitué pour connaître l'endroit, on a dû probablement se servir du revolver du bureau, etc.

Mais, en droit, les suppositions ne valent absolument rien. D'ailleurs il est aussi logique de supposer qu'un voleur ayant voulu tenter de faire sauter un coffre-fort quelconque qu'il croyait exister, est entré dans la cour et voyant le gardien sonner l'alarme aura cru à tort qu'il était découvert et que, serré de près par Clark, il l'aurait tué. Il n'y a pas de preuve pour étayer cette théorie, il est vrai, mais il n'y en a pas plus pour étayer la théorie de la Couronne pour White.

Mussolini va mieux

Rome, 3. (S.P.A.) — L'état de santé de Mussolini a fait de tels progrès que ses médecins croient qu'il pourra bientôt sortir. Il se lève maintenant plusieurs heures par jour et il s'occupe lui-même de toutes les questions importantes. Pendant les heures qu'il peut consacrer aux affaires d'Etat, il y a une procession de ministres et de sous-ministres chez lui.

On ne croit pas cependant qu'il retourne bientôt à son bureau du ministère des affaires étrangères. Ses médecins veulent qu'il s'éloigne de Rome pendant un certain temps afin de se reposer complètement de la politique. Aussi, dès qu'il le pourra, le premier ministre ira en Sicile et y restera aussi longtemps que les affaires de l'Etat le permettront.

Le roi s'est levé pour la première fois

Londres, 3. (S.P.A.) — Pour la première fois depuis plus de deux semaines, les médecins du roi lui ont permis de se lever pendant quelques instants. L'état du roi progresse graduellement et il pourra sortir dans quelques jours si la température est favorable. On croit que le roi et la reine partiront pour la Méditerranée d'ici deux semaines.

Saint-Jean, est arrivé à Cardiff le 1er mars.

Le *Canadian Ruhner* est arrivé à la Barbade le 1er mars.

Le *Canadian Scottish*, parti d'Halifax, est arrivé à Mantanzas le 1er mars.

Le *Canadian Skirmisher*, parti de Vancouver, est arrivé à Plymouth le 1er mars.

Le *Canadian Traveller* a appareillé à New-York dimanche et est en route pour Halifax.

Le *Canadian Mariner* a appareillé à Saint-Jean le 28 février et est en route pour Cardiff et Swansea.

Le meurtre de Pelletier

Sorel, 3. (D.N.C.) — Henri Mesurier, Herménégilde Dufault et David Millette, accusés du meurtre d'Emile Pelletier, boucher, de Sorel, le 14 décembre dernier, ont commencé ce matin à subir leur procès devant le juge Joseph Demers.

Le meurtre de Pelletier

Sorel, 3. (D.N.C.) — Henri Mesurier, Herménégilde Dufault et David Millette, accusés du meurtre d'Emile Pelletier, boucher, de Sorel, le 14 décembre dernier, ont commencé ce matin à subir leur procès devant le juge Joseph Demers.

TELEPHONE EST 8000

Dupuis Frères

La sensation de la journée

Lampes "Bridge" avec Abat-Jour 14.95 complètes pour

Achetées pour être vendues de 26.75 à 30.00 et offertes demain pour cet incroyable bas prix.

250 LAMPES BRIDGE récemment arrivées; les nuances et les modèles sont des plus récents. Pied magnifiquement fait, fini noyer poli ou joliment décoré en vif or et polychrome à effet bleu ou rouge; bras ajustable en cuivre; abat-jour de nuances exquis combinées donnant un merveilleux effet; frange dorée ou en soie; doublure en soie de teinte pour assortir.

Enjoignez votre vivoir, boudoir ou chambre à coucher. Ayez la lumière sans trop d'éclat.

Dupuis Frères — Rayon des meubles — Au deuxième.

Articles pour Hommes

NOUVEAUX CHANDAILS genre veston sans col; dessins de fantaisie et choix de nuances; grandeurs: 34 à 44; chacun

4.50

SPECIAL

CRAVATES en soie; choix de nuances nouvelles et modèles les plus récents pour la prochaine saison; chacune

.69

Dupuis Frères — Rayon des articles pour hommes — Au rez-de-chaussée.

PALETOTS

de mi-saison pour garçonnets de 2 à 9 ans; modèle reefer avec boutons de fantaisie et ornement sur la manche.

Drap couverture tout laine